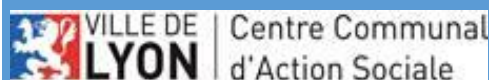




CONTRAT LOCAL DE SANTE LYON 2015- 2019

Avenant n°1
2019 -2020



Introduction

En octobre 2015, la Ville de Lyon, la Préfecture du Rhône, l'Agence Régionale de Santé Rhône Alpes, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Rhône, les Hospices Civils de Lyon, les Centres hospitaliers St Cyr-au-Mont- d'Or, Le Vinatier, et St Jean-de-Dieu, ont signé un Contrat Local de Santé selon les enjeux et axes stratégiques suivants :

Enjeu 1 : Prévention et promotion de la Santé Publique

Axe 1 : Prévention et éducation à la Santé

Axe 2 : Accès aux droits et aux soins

Axe 3 : Attention portée à la Santé Mentale

Enjeu 2 : Santé environnementale

Axe 4 : Nouveaux enjeux sanitaires dans la Ville

Axe 5 : Lutte contre les inégalités environnementales de santé

Axe 6 : Des approches transversales en santé environnementale et en santé publique

Enjeu 3 : Outil et démarches

Axe 7 : Observation locale en santé

Axe 8 : Ateliers Santé Ville

Axe 9 : Échanges réguliers d'informations

Pendant près de cinq ans (2015-2019), ce contrat a permis le développement de nombreux partenariats et a favorisé l'élaboration de différentes actions concourant à l'amélioration de la santé des habitants des territoires lyonnais.

Le premier bilan fait émerger les leviers qui ont contribué à l'atteinte des objectifs.

Une approche transversale, pilotée et coordonnée afin de mobiliser l'ensemble des politiques municipales pour plus de santé.

Par exemple la Direction des sports a développé une application mobile gratuite proposant des boucles sportives et culturelles favorisant un accès à l'activité physique pour tous. Cette action a pu être reprise et adaptée pour un groupe de femmes de la Duchère. Par ailleurs, des développements sont prévus pour intégrer dans l'application les recommandations sanitaires en cas de pollution et la cartographie des Défibrillateurs Automatiques Externes.

Une dynamique partenariale construite sur le principe de la participation citoyenne, du dialogue interinstitutionnel et de liens pérennes avec les associations engagées dans les politiques de santé et de promotion de la santé.

Par exemple, l'observatoire de la santé des lyonnais est un outil de débat démocratique autour des questions de santé qui réunit plus de 90 partenaires et a donné lieu sur le temps du CLS à deux rapports avec des orientations en terme d'actions et de territoires ciblés.

Le Contrat Local de Santé a permis de doter avec l'appui des 3 Centres Hospitaliers l'ensemble des arrondissements de Lyon d'un CLSM/Conseil Local de Santé Mentale. Ce maillage contribue à diffuser une culture commune sur la santé mentale et à structurer dans chaque arrondissement des instances de traitement de situations complexes liées au logement dans le respect de l'éthique et des personnes.

Durant ces cinq années, la Ville et l'ARS ont accompagné deux projets de maisons de santé pluri-professionnelles dans les 8ème et 9ème arrondissements où l'offre de soins de premier recours est en tension, impactant des populations précaires avec des difficultés d'accès aux soins.

Une volonté « d'aller vers » les populations les plus précaires, en maintenant et développant les permanences de médiation de santé, en développant des actions spécifiques vers les enfants en grande précarité.

Une volonté d'innover et d'expérimenter, notamment dans le champ de la santé environnementale en s'appropriant la méthodologie des Etudes d'Impact en Santé, en créant une mission biodiversité et santé et en favorisant l'approche d'un habitat favorable à la santé par la création d'une mission de conseiller en environnement intérieur.

Par ailleurs, le bilan des actions partagé avec les signataires du premier CLS de la Ville de Lyon montre qu'une majorité des actions doivent être poursuivies avec des axes de développement déjà identifiés par les opérateurs.

Aussi, sur proposition de Céline Faurie-Gauthier, conseillère municipale déléguée à la santé, aux hôpitaux et à la prévention, le principe de prolonger ce Contrat Local de Santé par un **avenant** couvrant la période allant de 2019 à fin 2020 a été validé.

Cet avenant permet de :

- mettre à jour de certains éléments du diagnostic 2015 de l'état de santé des lyonnais qui servira à l'élaboration du prochain CLS ;
- rédiger un bilan qualitatif et quantitatif du CLS en cours et donner les conclusions de la démarche de la valorisation des Ateliers Santé Ville lyonnais
- contractualiser avec trois nouveaux partenaires : le Centre Communal d'Action Sociale de Lyon, l'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins, et l'Union Régionale des Associations Agréées d'usagers du Système de Santé /URAASS
- France Assos Santé Auvergne Rhône Alpes
- d'actualiser le programme d'actions du contrat

TABLE DES MATIERES

I - Mise à jour du diagnostic de l'état de santé des Lyonnais 2015	p. 6
II - Tableau de suivi des actions du CLS	p. 9
III - Eléments de conclusions de la démarche de l'Evaluation/valorisation des ASV lyonnais	p. 9
IV - Nouveaux partenaires : le CCAS de la Ville de Lyon, l'URPS Médecins et France Assos Santé Auvergne Rhône Alpes	p. 12
V - Nouvelles actions	p. 13
VI - Engagements des partenaires par action	p. 15
Page de signatures de l'Avenant n°1	p. 19
<u>Liste des ANNEXES</u>	p.20
Annexe 1 : Synthèse du diagnostic de la santé des Lyonnais - Les spécificités par quartier	p. 21
Annexe 2 : Tableau de suivi : Bilans qualitatifs/quantitatifs des 30 actions du CLS et perspectives dans l'avenant	p. 30
Annexe 3 : Présentation de l'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins	p. 40
Annexe 4 : Présentation de l'association France Assos Santé Auvergne Rhône Alpes	p. 41
Annexe 5 : Nouvelles actions ou développement des actions en cours	p. 2
5.1 - Prévenir l'obésité chez l'enfant	p. 42
5.2 - Promotion de l'activité physique / Parcours enform@lyon	p. 44
5.3 - Intervention enform@lyon en résidences autonomes seniors	p. 46
5.4 - « Qui ne sauve pas, n'est pas lyonnais-se » ou la Promotion des gestes qui sauvent	p. 48
5.5 - Immuniser Lyon	p. 50
5.6 - Violences faites aux femmes	p. 52
5.7 - Santé Addiction Jeunes	p. 54
5.8 - Exposition environnementale des ERP recevant un public vulnérable	p. 56
5.9 - Borréliose de Lyme : caractérisation du risque dans les parcs et jardins de la Ville de Lyon	p. 59
5.10 - Comité de suivi des 71 recommandations et préconisations /EIS dans le parc du Zénith	p. 60
5.11 - Observatoire de la Santé des Lyonnais	p. 62

I - Mise à jour du diagnostic de l'état de santé des Lyonnais de 2015 *(détails en Annexe 1)*

Un constat de progression des problématiques de santé, accentuée selon les quartiers.

NB : suite à des difficultés techniques sur les données CPAM 2017, seuls quelques indicateurs peuvent être cartographiés.

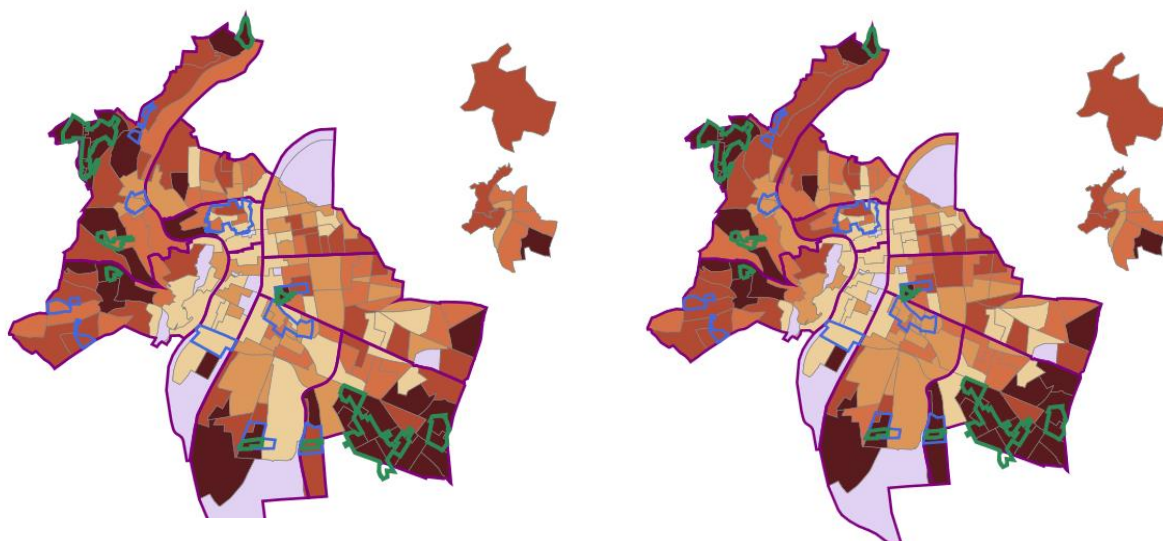
Pour toutes les cartes, les arrondissements sont en violet, les QPV* en vert et les QVA** en bleu.¹

1 - L'évolution du taux de prescription d'antidiabétiques, stable à Lyon, en augmentation dans les quartiers

CLE DE LECTURE de la Figure 1 : plus le marron est foncé, plus le taux est élevé

Le pourcentage de prescription d'antidiabétique à Lyon est stable entre 2015 (3%) et 2017 (3,1%), **mais s'accroît** de 7,63% à 8,19% sur le secteur de la Sauvegarde (Lyon 9^e) par exemple, ou encore de 6,49 à 7,38% sur l'Iris Viviani (Lyon 8^e).

Figure 1 : Comparaison de la part des bénéficiaires de la CPAM ayant reçu au moins 3 prescriptions de médicaments antidiabétiques (y compris insuline) entre 2015 et 2017 - source CPAM-ARS-ORS



Légende du fonds de carte :

2015 : Part des bénéficiaires de la CPAM ayant reçu au moins 3 prescriptions de médicaments antidiabétiques y compris insuline

[1.13 ; 1.88]	
] 1.88 ; 2.35]	
] 2.35 ; 2.8]	
] 2.8 ; 3.6]	
] 3.6 ; 7.63]	

Légende du fonds de carte :

2017 : Part des bénéficiaires de la CPAM ayant reçu au moins 3 prescriptions de médicaments antidiabétiques y compris insuline

[1.3 ; 2.06]	
] 2.06 ; 2.45]	
] 2.45 ; 3.05]	
] 3.05 ; 3.9]	
] 3.9 ; 8.19]	

* QPV : Quartier Politique de la Ville

** QVA : Quartier de Veille Active

¹ Voir la note méthodologique en annexe (Les volumes et taux présentés ici sont bruts) – Page 65

2 - Les Affections Longue Durée (ALD)* Diabète confortent ce constat :

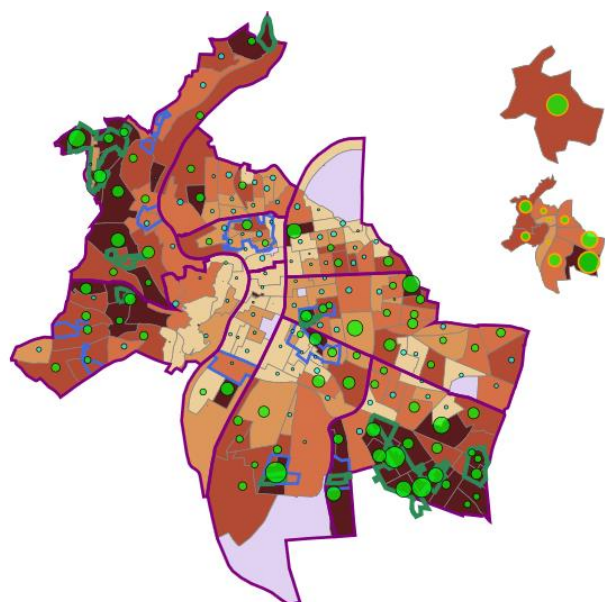
CLE DE LECTURE de la Figure 2 :

Plus le marron est foncé, plus le **pourcentage** des bénéficiaires d'une ALD Diabète est élevée

Plus les ronds sont gros, plus le **nombre** de lyonnais concernés par une ALD Diabète est élevé

Les zones iris cumulant fond très foncé et gros rond sont les plus fortement concernées par les ALD Diabète

Figure 2: En fond de carte le nombre de lyonnais bénéficiaires d'une ALD Diabète;
en rond, le nombre de bénéficiaires concernés - source DRSM 2016



Légende :

En fond de cartes, la part des lyonnais bénéficiaires d'une ALD Diabète (%)

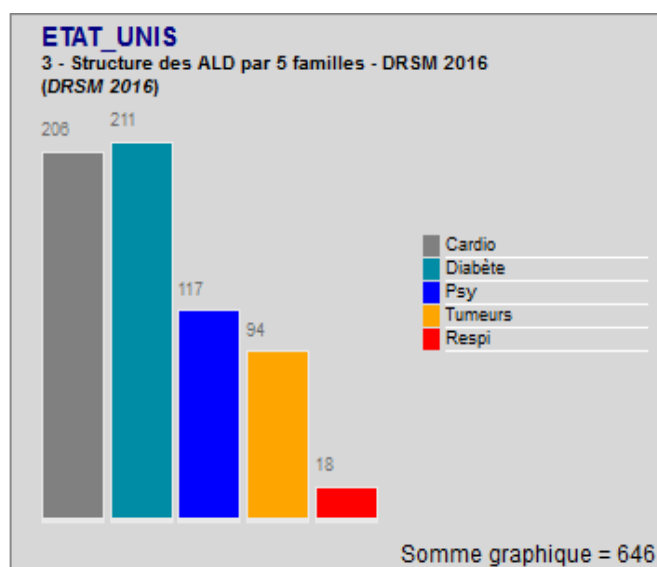
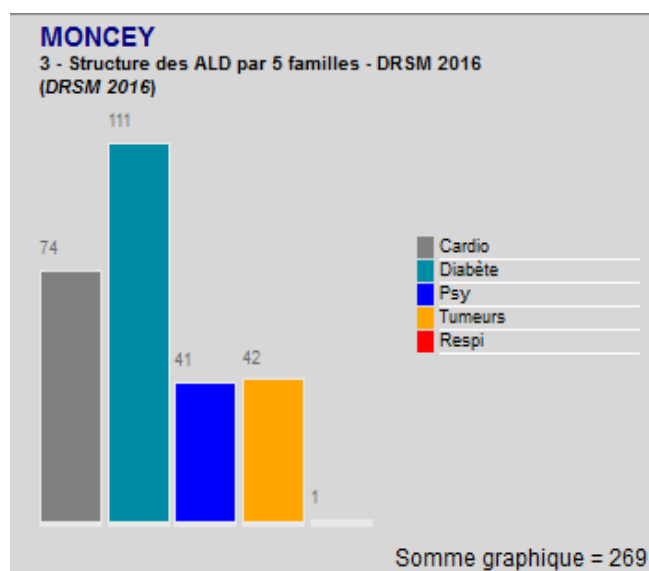
[0.11 ; 1.48]	
] 1.48 ; 1.82]	
] 1.82 ; 2.29]	
] 2.29 ; 3.26]	
] 3.26 ; 25]	

En rond ●/●, le nombre de lyonnais bénéficiaires d'une ALD Diabète

[1 ; 61]	
] 61 ; 211]	

Source : Direction Régionale du Service Médicale 2016

Exemple de Répartition du nombre de personnes selon les 5 familles d'ALD sur deux quartiers (Iris) :



Face à ces constats, la Ville développe avec ses partenaires des actions de :

- prévention de l'obésité chez l'enfant (Annexe 2/action1),
- de prévention de l'obésité et du diabète chez l'adulte abordant les questions de l'alimentation et des activités physiques (Annexe 2/action2.1 et Action 2.3),
- du développement des parcours santé avec l'application enform@lyon avec les habitants des Quartiers Politique de la Ville (Annexe 2,/action 2bis et Annexe 5.2) et les seniors dans les résidences autonomie (Annexe 5.3).

* ALD : Affections Longue Durée : maladie dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessite un traitement prolongé, ouvrant droit à une prise en charge à 100 % des frais par l'Assurance Maladie

3 - De même, les consultations de **psychiatrie** poursuivent leur progression dans la séparation entre recours au secteur public ou au secteur privé :

CLE DE LECTURE de la Figure 3 :

Plus le marron est foncé, plus le **pourcentage** de lyonnais suivis en Hôpital psychiatrique est élevé
Plus les ronds sont gros, plus le pourcentage des bénéficiaires de la CPAM ayant consulté au moins un psychiatre est élevé

Les zones iris des quartiers prioritaires ont un fond très foncé, donc à fort recours à la psychiatrie publique, les ronds les plus importants concernent en majeure partie l'hyper centre de Lyon

Figure 3: Part du recours à la psychiatrie publique et recours à la psychiatrie libérale en 2017



Légende :

En fond de cartes, la part des lyonnais suivis en hôpital psychiatrique en 2017²

[0.05 ; 1.63]	
[1.63 ; 2.33]	
[2.33 ; 7.18]	

En rond ●/● le nombre de lyonnais bénéficiaires de la CPAM ayant consulté un psychiatre au moins une fois en 2017 – ARS-CPAM – ORS 2017

[1.02 ; 3.29]	
[3.29 ; 6.34]	

Ces éléments nous ont amené à :

- terminer la mise en place de Conseil Local de Santé mentale dans chaque arrondissement de Lyon et à se doter de 3 coordinateurs de santé mentale (Annexe 2/action 14)
- poursuivre le dispositif de santé mentale Interface 9 (Annexe 2/action 15).

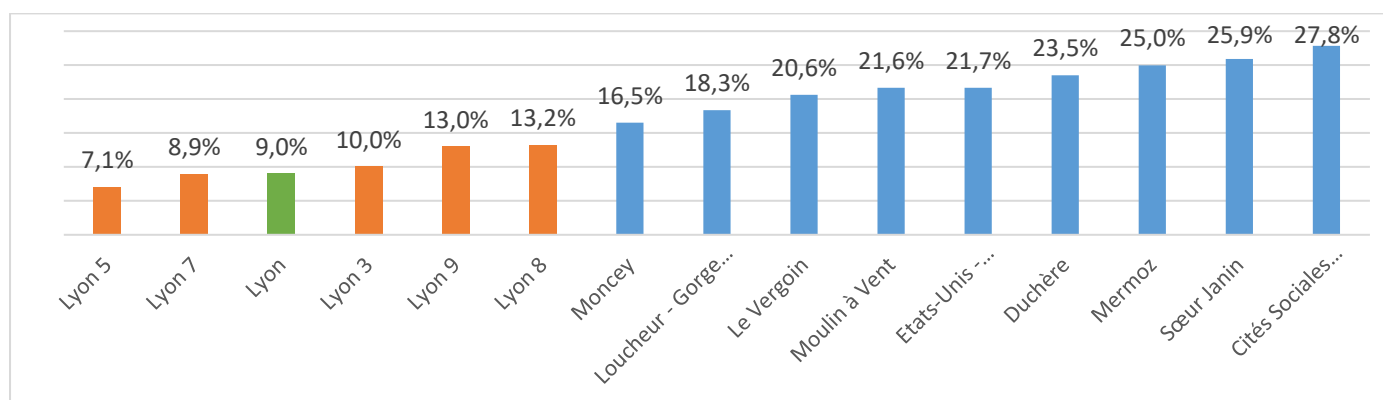
4 - Les indicateurs clés de santé la **CMU-Complémentaire et les ALD**, par quartier, par arrondissements qui a un QPV, et à Lyon ; les pourcentages sont les plus élevés dans les QPV.

CLE DE LECTURE de la Figure 4 :

Pour 100 bénéficiaires de la CPAM, nombre de bénéficiaires de la CMU-C selon le territoire
Exemple, dans les cités sociales de Gerland, il y a 3 fois plus de bénéficiaires de la CMU C (27,8%) que globalement sur Lyon (9 %), et 1,6 fois plus de bénéficiaires d'une ALD (Lyon : 13,7% et Cités soc Gerland : 22,5 %)

En vert, Lyon, en orange, les arrondissements ayant un QPV, en bleu les quartiers

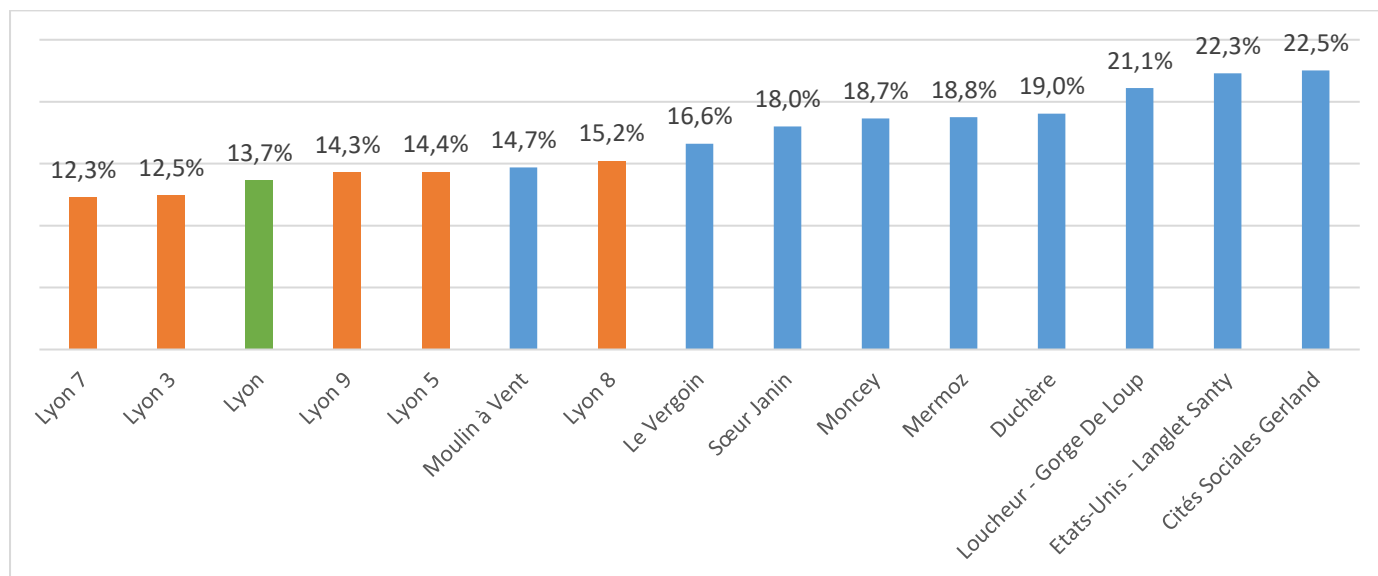
Figure 4 : Part des bénéficiaires de la CMU-C en 2017 - source CPAM



² Patientèle 2017 des hôpitaux psychiatrique rapportée à la population Insee 2014

CLE DE LECTURE de la Figure 5 :
Pour 100 bénéficiaires de la CPAM, nombre de bénéficiaires d'une ALD selon le territoire

Figure 5: Part des bénéficiaires d'une affection longue durée selon le territoire- 2017 - source CPAM



Ces deux indicateurs, CMU Complémentaire et ALD, sont des indicateurs de « Précarité sociale en santé ».

La démarche des Ateliers Santé Ville (Annexe 2 action 26 et action 9 ; partie III sur l'évaluation/valorisation des ASV) montre la pertinence de leur mise en place depuis 2004 dans la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. La convention entre le CCAS de Lyon et la CPAM témoigne de leur volonté et de leur implication dans la prise en compte des publics précaires (Annexe 2/action 11). Enfin la Ville a souhaité soutenir fortement la création de Maisons de Santé pluri-professionnelles qui a l'obligation d'appliquer le secteur conventionné 1 (sans dépassement d'honoraires) (Annexe 2/action 12).

II - Bilans qualitatifs/quantitatifs des 30 actions du CLS et perspectives dans l'avenant

(cf Annexe 2)

Un travail de suivi pour chacune des 30 actions a été finalisé par leur référent qui était responsable de la coordination des projets ; ces derniers ont fourni un bilan qualitatif et quantitatif ainsi que des perspectives.

III – Eléments de conclusions de la démarche d'Evaluation/valorisation des Ateliers Santé Ville/ASV lyonnais

1 - Pourquoi cette évaluation-?

Le CLS 2015- 2019 qui définit des objectifs et des actions pluri annuels doit faire l'objet d'un avenant nécessitant une phase d'évaluation.

Dans le cadre de ce CLS, la démarche des ASV s'intègre dans la politique de santé de la Ville de Lyon pour améliorer les conditions de bien-être et de santé des citoyens ; ils participent à la réduction des inégalités sociales et territoriales au cœur des enjeux du CLS avec un choix de soutenir un grand nombre de projets santé pour un public précaire, sur les 9 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Par ailleurs, l'interaction entre les différentes structures de chaque territoire provoquée par les ASV stimule l'innovation.

Nous avons besoin d'une méthode d'évaluation innovante des ASV permettant :

- d'articuler la mesure des effets sociaux et économiques
- d'identifier, objectiver et valoriser les effets et impacts non mis en avant et/ou non mesurés (performances cachées)
- de mettre davantage en évidence les effets positifs des actions conduites.

Le centre de recherche ISEOR a ainsi été missionné pour mener à bien ce travail d'évaluation et de valorisation des ASV, dans les quartiers de Moncey-Voltaire-la Guillotière et de la Duchère.

62 personnes représentant 42 structures différentes ont été interrogées.

Un diagnostic qualitatif a été réalisé à partir d'un recueil de points de vues des partenaires et participants au groupe de travail ASV, ainsi que d'une évaluation socio-économique des ressources optimisées et coûts évités du fait du travail en réseau et des actions de prévention mises en place dans les territoires concernés.

Quelques éléments synthétiques de cette démarche sont présentés ci-dessous.

2- Des réalisations marquantes à travers cinq thèmes

2.1 – L'Organisation du Travail

L'Atelier Santé Ville assure une meilleure interconnaissance des partenaires. Il développe davantage de coopération et de synergies dans le cadre d'actions. Grâce aux groupes de travail ASV, la mise en relation, des acteurs associatifs, des institutionnels et des professionnels libéraux du quartier, crée un lien de confiance. Des partenariats se construisent au sein des ASV et même en dehors des ASV.

Les méthodes de travail permettent de mener des actions cohérentes, complémentaires et en adéquation avec les besoins des quartiers.

2.2 – La Communication – Coordination - Concertation

L'ASV est un facilitateur de liens entre les professionnels de quartier, les hôpitaux, les professionnels de santé de ville et les bénévoles ; il permet de rompre leur isolement et de croiser leurs regards face à des problématiques sociales complexes. Les réunions de travail jugées efficaces, favorisent la remontée d'informations de terrain et la recherche de solutions communes. La mise à jour et la transmission d'informations sont faites aux professionnels et à la population. Les responsables d'institutions peuvent connaître l'implication de leurs agents sur le terrain.

2.3 – La Gestion du temps

Les partenaires ASV constatent un gain de temps dans la mobilisation de leur réseau lors de la mise en place de projets ou dans l'accompagnement et l'orientation des usagers. La régularité du rythme des groupes de travail ASV, un travail collectif de qualité sont des avantages pour s'accorder sur les priorités.

2.4 – La Formation intégrée

Les actions de formations communes des partenaires sont menées afin de renforcer les compétences, d'améliorer leurs pratiques professionnelles et leur efficacité et, ainsi, d'assurer un meilleur parcours de soins aux usagers. La mutualisation, la complémentarité et l'articulation de ces compétences, évitent des discontinuités dans les parcours de soins de personnes en difficultés.

2.5 – La Conduite de projets

Le cadre de l'ASV donne une légitimité à la participation de professionnels de métiers et des secteurs différents pour élaborer une stratégie et des actions communes.

Les actions permettent une meilleure identification des usagers concernés, de compenser certains manques de moyens sur le territoire et d'augmenter le nombre d'usagers bénéficiaires.

Le travail en réseau et les actions partenariales assurent une diminution du non-recours aux soins : l'identification des besoins est plus rapide, avec une meilleure orientation grâce à une réponse plus adaptée et une diminution des risques d'erreurs.

Le modèle des ASV est transférable par les partenaires eux-mêmes qui développent d'autres actions en parallèle, avec d'autres acteurs, dans d'autres périmètres.

Une plus grande visibilité sur les activités menées par les acteurs du territoire garantit une meilleure utilisation des ressources des partenaires, notamment en évitant des doublons d'actions et donc de financement.

Les habitants sont davantage impliqués dans la construction d'actions. Ils se remettent donc en mouvement pour être acteurs de leur santé et gagner en autonomie dans leurs démarches.

L'ingénierie de projet et la mise en place d'outils d'observation territoriale permettent l'adéquation aux besoins de la population ainsi qu'un effet démultiplicateur auprès des partenaires.

Enfin, le management transversal des ASV s'inscrit dans la durée avec les postes de coordinatrices santé qui ont une technicité de démarche de projet.

Des performances cachées valorisées en qualité de processus :

- Montée en compétences des partenaires publics, des associatifs et des professionnels de santé
- Plus grande efficacité des partenaires sociaux sur le terrain
- Meilleure orientation des usagers
- Meilleur accompagnement des usagers
- Meilleure prise de conscience de l'alimentation sur la santé
- Amélioration de l'hygiène de vie des usagers
- Meilleure prise en charge des problématiques de santé mentale

Des performances cachées, valorisées en *Efficacité d'utilisation des ressources* et en *Coûts évités*

- Meilleure connaissance des partenaires
- Accès aux informations facilité
- Mobilisation de partenaires lors des événements santé
- Informations croisées entre partenaires
- Doublons d'actions évités
- Mutualisation de moyens (humains et matériels)
- Mise à disposition des moyens (humains et matériels)
- Captation de financement public et privé pour des actions

3 – Des points à surveiller et des recommandations

La communication externe des ASV est insuffisante notamment auprès des responsables institutionnels.

Des indicateurs de pilotage des actions manquent ainsi que des dispositifs d'analyse d'impacts à long terme. Le manque d'indicateurs quantitatifs et financiers priverait les ASV de la valorisation d'une part importante des bénéfices qu'ils apportent à la Ville et à ses partenaires.

Les multiples impacts positifs sur le terrain confortent l'intérêt de revoir le Contrat Local de Santé, notamment en actant les plus-values remarquables mais non soupçonnées par les parties prenantes telles que la captation de ressources de partenaires publics et privés ou encore les coûts évités du fait du travail en réseau et d'une meilleure prise en charge des publics.

Les indicateurs et résultats intégrés dans les rapports actuels mériteraient d'être étoffés ; la coopération entre les ASV et l'Observatoire de la santé serait à renforcer pour faciliter la réalisation d'actions encore plus ciblées.

Des outils du management socio-économique tels qu'un plan d'actions à 3 ans et à 6 ans pourraient rendre plus lisibles le lien entre les objectifs issus du CLS et les actions menées sur le terrain.

Pour la Ville de Lyon, il s'agit en outre, de mettre davantage en évidence la gouvernance des Ateliers Santé Ville dont les conclusions et perspectives des Commissions santé d'arrondissements qui ont lieu tous les deux ans.

IV - Nouveaux partenaires : l'Union Régionale de Professionnels de Santé/URPS Médecins et France Assos Santé Auvergne Rhône Alpes

1 – CCAS de Lyon

Le **Centre Communal d'Action Sociale de Lyon** est un établissement public autonome. Il **met en œuvre la politique de prévention et de développement social municipal en direction des seniors et des personnes précaires**. Le CCAS intervient de manière transversale à l'aide de ses propres prestations (aides en direction des enfants, FAJ santé, aides au logement, aides alimentaires...) autant qu'au sein de partenariats multiples afin de lutter contre les inégalités sociales de santé qui touchent les plus fragiles. Il s'implique dans de nombreux dispositifs de santé comme les Conseils Locaux de Santé Mentale ou les Ateliers Santé Ville.

Ses missions

- gérer 15 résidences seniors et 4 EHPAD/Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
- développer une offre globale d'accompagnement en direction des seniors lyonnais
- mettre en œuvre une politique de prévention et de développement social
- participer avec la Métropole à l'accueil social dans les Maisons de la Métropole pour les Solidarités.

Son implication dans cet avenant

Le CCAS souhaite renforcer ses actions de prévention en direction des seniors lyonnais en s'engageant à :

- co-animer avec son équipe de psychomotriciennes des séances d'activités physiques proposées par les éducateurs sportifs de la direction des sports pour les seniors de ses résidences et vivants à proximité, dans le cadre du projet Enform@Lyon
- soutenir l'information des résidents et du personnel de ses équipements médico-sociaux sur la vaccination dans le cadre de la démarche *Immuniser Lyon*.

2 - URPS Médecins (cf Annexe 3)

Les Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) Médecins représentent et accompagnent les médecins libéraux de chaque région. **Leur but est de faire le lien entre les institutions et les médecins libéraux.**

Ses missions

- Préparer et mettre en œuvre le projet régional de santé
- Analyser les besoins de santé et l'offre de soin
- Organiser l'exercice professionnel et ses nouveaux modes
- Mettre en œuvre les actions de santé publique
- Informer les médecins libéraux
- Mettre en place le développement professionnel continu

Son implication dans cet avenant

- Si l'URPS Médecin est déjà partenaire de la démarche **Immuniser Lyon**, elle souhaite développer le Carnet de Vaccination Electronique/CVE, en sensibilisant les patients et les professionnels; et ce, selon deux modalités :

- des interventions au sein des lycées
- des interventions pour les agents de la Ville de Lyon, la Ville faisant des interventions de prévention à partir des documents existants et l'URPS offrant la prise de charge de la licence pour la création de CVE
- Dans le cadre de la **Semaine des Gestes qui Sauvent** menée par la Ville, l'URPS sera invitée aux Comités de pilotage de ce dispositif afin que des médecins participent aux actions communes de cette semaine balisée annuellement
- Participation au groupe de travail *Professionnels de santé* de l'Observatoire de la Santé des lyonnais.

D'autres formes de partenariat se mettront en place lors du nouveau CLS, concernant en particulier les Etudes d'Impact en Santé sur les addictions/tabac, la santé mentale des professionnels de santé et la permanence des soins ambulatoires.

3 – L’association France Assos Santé Auvergne Rhône alpes (cf Annexe 4)

L’association défend la solidarité du système de santé pour plus de qualité et d’accessibilité pour tous, à partir des approches complémentaires de personnes malades et handicapées, de personnes âgées et retraitées, de consommateurs et de familles.

Ses missions

- Former des acteurs de la santé
- Accompagner des représentants des usagers
- Promouvoir les droits des usagers
- Porter la voix des usagers
- Innover et entreprendre pour faire évoluer le système de santé

Son implication dans cet avenant

- De façon globale, l’association souhaite communiquer sur les actions de la Ville et apporter son regard en vue de les faire évoluer, co-construire les visions et les messages, en utilisant les réseaux sociaux :

- diffusion du travail des Ateliers santé ville comme laboratoire
- participation au groupe de travail *Territoires santé* de l’Observatoire de la Santé des Lyonnais
- soutien à la création des Maisons de santé pluri-professionnelles et pôles de santé
- poursuite de l’implication dans le groupe de travail de la Ville « Accès aux droits de santé et aux soins » afin d’améliorer le parcours de santé du patient

Si L’association France Assos Santé est déjà membre du comité de suivi de la démarche Immuniser Lyon, elle veut réfléchir sur un parcours vaccinal en lançant un groupe de travail

*La Ville de Lyon a fait une intervention début juin 2019 au **Conseil territorial de Santé** pour présenter l’avenant.*

V - Nouvelles actions

Sans attendre le nouveau CLS, l’avenant permet, pour des actions déjà en cours, de s’inscrire pleinement dans le Programme National Nutrition Santé 2018-2022, le Plan National Santé Environnement 3 2015-2019, le Plan Régional de Santé Environnementale 3 et le plan gouvernemental de prévention.

Aux 28 actions définies en 2015 se sont ajoutées :

en 2017 :

- **Parcours santé à la Duchère/enform@lyon** mise à jour : **Promotion de l’Activité Physique/ Parcours enform@lyon** (cf Annexe 5.2) : cette fiche action est à ajouter à l’axe 1 du CLS.
- **Violences faites aux femmes** (cf Annexe 5.6) : cette fiche action est à ajouter à l’axe 2 du CLS.

en 2018 :

Santé Addictions Jeunes (cf Annexe 5.7)

Des constats:

- La consommation abusive et quotidienne de produits psycho-actifs (alcool, cannabis...) qui fragilise les trajectoires de jeunes gens
- Des professionnels jeunesse, exerçant différentes missions sur différents territoires, qui s’avouent relativement seuls et démunis face à l’ampleur du problème,
- Un jeune qui peut être consommateur sur une assez longue durée (du collège jusqu’à 25 ans), au cours de laquelle il croquera des professionnels variés dans divers lieux, d’où la nécessité de porter un même discours et de partager des postures cohérentes.

Ces constats ont incité les professionnels jeunesse et les principales structures ressources locales sur les addictions, à aborder le sujet de manière transverse ; ceci afin de mobiliser au mieux les ressources et expertises existantes, et d’optimiser une capacité d’action collective. Un groupe de travail les associant s’est mobilisé sur différents territoires de Lyon.

Le projet SAJ (Santé Addictions Jeunes) est l’aboutissement de cette démarche de co-construction dans le but de créer les conditions qui permettent de mieux travailler ensemble.

*La fiche action **Santé Addictions Jeunes** est à ajouter à l’axe 3 du CLS.*

en 2019 :

Intervention enform@lyon en résidences autonomes seniors (cf Annexe 5.3)

Cette action commune entre les délégations *Liens Intergénérationnels /Personnes Agées et Sport /Grands événements* de la Ville de Lyon a permis de réaliser une expérimentation transversale avec le service Gériatrique du CCAS et la Direction des Sports ; avec

- d'une part, la mise à disposition des salles dans les résidences Ville de Lyon pour ces ateliers et la mise en relation avec le public sénior par le CCAS de Lyon (séniors des résidences et des quartiers à proximité), gestionnaire de 15 résidences autonomie et
- d'autre part, un volet « activités physiques accessibles à tous », avec la proposition de parcours encadrés, par les Sports à partir de son application mobile "enform@Lyon"; des ateliers sportifs et ludiques de mobilité/activité physique adaptée, aux séniors.

Le public sénior n'est pas ou peu représenté parmi les bénéficiaires de cet outil mobile. La mobilité est un axe majeur stratégique de la politique gériatrique portée par la Ville de Lyon.

La fiche action ***Intervention enform@lyon en résidences autonomes seniors*** est à ajouter à l'axe 1 du CLS.

« Qui ne sauve pas, n'est pas lyonnais-se », la Promotion des gestes qui sauvent (cf Annexe 5.4)

40 000 personnes sont touchées chaque année en France par un arrêt cardiaque. Le taux de survie des personnes prises en charge par les secours est de 5% car souvent les témoins présents sur les lieux n'interviennent pas ou mal en attendant les secours. C'est donc un enjeu majeur d'accompagner la récente obligation d'équiper les ERP de Défibrillateurs Automatiques Externes par une sensibilisation du grand public aux gestes qui sauvent.

L'application de 3 gestes simples : donner l'alerte, débiter un massage cardiaque, utiliser un défibrillateur élève le taux de survie à 35% ;

Lyon s'inscrit pleinement dans le plan « priorité prévention » en coordonnant tout au long de l'année des événements de sensibilisation et d'initiation aux gestes qui sauvent, notamment auprès des plus jeunes.

L'évènement phare construit en partenariat avec la Fédération Française de Cardiologie est la Semaine des gestes qui sauvent, avec la tenue d'un village entièrement consacré à l'urgence et à la prévention place Bellecour.

Grâce à la mobilisation des acteurs de l'urgence, SAMU69, SDMS, Service de santé des armées, EFS et associations de secourisme, environ 2 500 personnes peuvent s'initier, réviser et envisager de s'inscrire aux formations plus complètes proposées par les associations de secourisme.

Chaque année des écoles s'associent à cet évènement, les QPV sont prioritaires.

La fiche action « ***Qui ne sauve pas, n'est pas lyonnais-se*** » est à ajouter à l'axe 1 du CLS

Immuniser Lyon (cf Annexe 5.5)

Dans un contexte où les maladies infectieuses restent un risque réel pour les populations mondiales, la confiance dans la vaccination est un élément de protection des populations urbaines particulièrement exposées du fait des densités de population, de la mondialisation des échanges et de la présence de vecteurs fortement implantés dans un milieu favorable, sans prédateurs.

Immuniser Lyon est une démarche locale associant des acteurs d'horizons différents, mais tous concernés par les politiques de prévention et de lutte contre les maladies à protection vaccinale. Immuniser Lyon réunit une trentaine d'acteurs, fonctionnant en réseau doté d'un comité d'orientation et d'un conseil scientifique présidé par le Pf B Lina, favorisant l'échange de bonnes pratiques et la circulation d'informations scientifiquement validées.

Ce collectif initie des actions concrètes et met en place selon les besoins des groupes de travail spécifiques. Par exemple, des actions ont pu être menées en partenariat avec les résidences personnes âgées de la Ville, la CPAM de Lyon et le CDHS afin d'informer les résidents et faciliter l'accès à la vaccination contre la grippe. En 2019, une conférence sur la vaccination des soignants en EHPAD a été organisée avec le soutien des Professeurs P. Vanhems, et Bruna.

La Ville de Lyon et l'ARS sont les membres fondateurs de ce réseau. La Ville préside le comité d'orientation et a accueilli le lancement d'un réseau national « territoires et vaccination ».

La fiche action « ***Immuniser Lyon*** » est à ajouter à l'axe 1 du CLS

Exposition environnementale des ERP/Etablissements Recevant du Public vulnérable (cf Annexe 5.8)

L'amélioration de la qualité de l'air en milieu clos est en enjeu de santé publique, largement rappelé dans le PNSE 2 et le PRSE 2. Les jeunes enfants sont une population particulièrement sensible et les exposer à un air intérieur de mauvaise qualité peut générer des conséquences à long terme comme l'apparition de pathologies respiratoires ou de cancers.

La Ville de Lyon a choisi d'appliquer les nouvelles réglementations en matière de qualité de l'air intérieur en faisant procéder par un laboratoire agréé et cofraqué à des diagnostics de la qualité de l'air dans l'ensemble des ERP visés par les textes. La première vague de diagnostics concernant les crèches et les écoles met en évidence des problèmes de confinement.

Afin de renforcer les bonnes pratiques et l'amélioration continue de la qualité de l'air dans les ERP municipaux, il est proposé d'intégrer une nouvelle fiche action au CLS qui rassemblera plusieurs sous actions. Une des conséquences directes sera de proposer l'entrée de nouveaux signataires au sein du futur CLS comme le CEREMA l'ADEME ou la DREAL.

*La fiche action **Qualité de l'Air Intérieure – ERP** est à ajouter à l'axe 5 du CLS.*

Borrélie de Lyme : caractérisation du risque dans les parcs et jardins de la Ville de Lyon (cf Annexe 5.9)

En France, l'incidence de la maladie de Lyme ou borrélie semble en progression avec environ 50 000 cas estimés par le réseau sentinelle en 2016. La DGS a publié un plan national contre la maladie de Lyme et les maladies transmissibles par les tiques.

A Lyon, La demande sociale est forte en matière de prévention de la maladie de Lyme, avec un souhait d'information et d'affichage dans les parcs lyonnais et métropolitains. Il devient important de mieux connaître le risque dans les espaces verts de la Ville et de proposer des mesures de gestions appropriées ainsi qu'une information pertinente sur les risques réels de pique par des tiques infestées.

Une étude de faisabilité a été menée au printemps 2018 afin de programmer une étude scientifique dans plusieurs parcs dont celui de la tête d'or à Lyon en partenariat avec Vet AgroSup.

*La fiche action « **Maladie de Lyme - évaluation du risque dans les parcs et jardins de la Ville de Lyon** » est à ajouter à l'axe 4 du CLS.*

VI – Engagements des partenaires par action

Le tableau ci-dessous présente les nouvelles actions (**en bleu**) et des actions qui étaient déjà dans le CLS et qui sont développées (**en orange**).

NOUVELLES ACTIONS et DEVELOPPEMENT D'ACTIONS DU CLS	ENGAGEMENTS NOUVEAUX des PARTENAIRES SOLLICITES : Préfecture, ARS Auvergne Rhône Alpes, CPAM du Rhône, HCL, CH St-Cyr au Mont d'Or, CH St- Jean-de-dieu, CH Le Vinatier, URPS Médecins, France Asso santé, Ville de Lyon TYPE D'ENGAGEMENTS
VI.1 - Intervention enform@lyon en résidences autonomies seniors <i>AXE 1, Action 2 ter</i>	- Le CCAS s'engage à co-animer des séances d'activité physique et thérapeutique avec des psychomotriciennes dans les résidences autonomies seniors - La Ville de Lyon s'engage à proposer et co-animer des ateliers sportifs et ludiques de mobilité/activité physique adaptée avec des éducateurs sportifs
VI.2 - Santé Addiction Jeunes <i>AXE 3, Action 16 bis</i>	- L'Etat (MILDECA) s'engage à cofinancer la participation d'Avenir santé - L'ARS s'engage à cofinancer la participation de l'ANPAA/Association Nationale de Prévention en Alcoologie et en Addictologie - Le CH Le Vinatier s'engage à participer à l'animation de la démarche (coordinateurs CLSM) - Le CH de St-Cyr au Mont d'Or s'engage à participer au réseau du 9ème arrondissement - Les HCL s'engagent à : • nommer un référent de l'Hôpital Edouard Herriot • participer au groupe projet - La Ville de Lyon s'engage à : • coordonner la démarche • financer la participation d'Avenir santé et du CRIJ (Espace Santé Jeunes)
VI.3 - Exposition environnementale des ERP recevant un public vulnérable <i>Axe 5 action 22 bis</i>	La Ville s'engage à signer une convention avec le CEREMA pour l'exploitation d'une base de données co-construite des ERP lyonnais, dans le cadre des travaux du PNSE 4
VI.4 - Maladie de Lyme - évaluation du risque dans les parcs et jardins de la Ville de Lyon <i>Axe 4 action 21 bis</i>	- L'ARS s'engage à soutenir les campagnes de communication grand public - La Ville de Lyon s'engage à participer au programme de recherche (matériel, stagiaire et temps agents)
VI.5 - « Qui ne sauve pas, n'est pas lyonnais-se », Promotion des gestes qui sauvent <i>Axe 1 action 3bis</i>	- La Préfecture s'engage à inscrire la semaine comme événement officiel - L'URPS Médecins s'engage à participer au COPIL et aux actions communes de la Semaine des Gestes Qui Sauvent - La Ville de Lyon s'engage à promouvoir les gestes qui sauvent
VI.6 - Immuniser Lyon/I.L. <i>Axe 1 action 3 ter</i>	- L'ARS s'engage à soutenir les actions du-collectif I.L. et à participer au comité d'orientation et au conseil scientifique - L'URPS Médecins s'engage à prendre en charge la licence pour la création de carnet de vaccination électronique pour les agents de la ville de Lyon - France Asso Santé ARA s'engage à piloter un groupe de travail sur le Parcours vaccinal - La Ville s'engage à animer le comité d'orientation du collectif Immuniser Lyon/I.L.,
	- L'ARS s'engage à examiner le projet porté par la Ville de Lyon, sous réserve du lancement du nouvel appel à projet PACAP 2020/2021 - La Ville de Lyon s'engage à :

NOUVELLES ACTIONS et DEVELOPPEMENT D'ACTIONS DU CLS	ENGAGEMENTS NOUVEAUX des PARTENAIRES SOLLICITES : Préfecture, ARS Auvergne Rhône Alpes, CPAM du Rhône, HCL, CH St-Cyr au Mont d'Or, CH St- Jean-de-dieu, CH Le Vinatier, URPS Médecins, France Asso santé, Ville de Lyon TYPE D'ENGAGEMENTS
VI.7- Action 1 CLS Prévenir l'obésité chez l'enfant	- repérer et suivre les enfants - élaborer des actions d'éducation à la santé/alimentation et estime de soi (Direction de l'Enfance et Direction de l'Education) - réaliser des ateliers de sport adapté en direction des enfants (Direction des sports)
VI.8 - Action 2 bis CLS Promotion de l'activité physique / Parcours enform@lyon	La Ville de Lyon s'engage à : - développer et mettre en place des parcours enform@lyon à Lyon 9ème et Lyon 8ème en collaboration avec la mission santé et les missions territoriales - communiquer, diffuser les parcours auprès des partenaires et structures socio-éducatives des QPV - proposer des parcours enform@lyon coachés aux groupes d'habitants des QPV dans l'objectif de favoriser l'activité physique, notamment adaptée - faire connaître aux habitants des QPV ces parcours, l'application, afin de les rendre autonome dans l'accès à une activité physique
VI.9 - Action 12 CLS Développement de Maisons de Santé Pluri- Professionnelles	L'ARS Auvergne Rhône Alpes s'engage à cofinancer (avec la Région Auvergne Rhône Alpes) la MSP Mermoz, et la MSP Duchère (dans l'immeuble le Médicentre) - France Asso Santé ARA s'engage à soutenir la création des MSP et pôles de santé - La Ville de Lyon s'engage à co-financer la MSP des Etats-Unis (avec la Région Auvergne Rhône Alpes), et la MSP Duchère (dans l'immeuble le Médicentre)
VI.10 - Action 13 bis CLS Violence faites aux femmes	L'ARS Auvergne Rhône Alpes s'engage à participer aux groupes de travail de la Délégation Régionale départementale des Droits des Femmes/DRDF sur les violences faites aux femmes L'Etat/Préfecture du Rhône s'engage à co-financer avec la Ville sur le volet prévention - l'association Filactions et VIFFIL /Violences Intra Familiales Femmes Informations Libertés - les 3 postes d'intervenants sociaux en commissariat - les appartements Ville pour les femmes victimes de violences via de l'ALT Les HCL s'engagent, dans le cadre de la mise en place du Dispositif global régional de prise en charge du psycho-traumatisme, dont la violence des femmes, à : - identifier le réseau de prise en charge - former aux bonnes pratiques les professionnels de santé et les associations de victimes La Ville de Lyon s'engage à : - mettre à disposition de l'association le MAS, 4 appartements post urgence et lui financer l'accompagnement social et juridique pour ces femmes - co-financer les 3 postes d'intervenants sociaux en commissariat - cofinancer l'association Filactions et les permanences VIFFIL - éditer et diffuser 10 000 plaquettes/an « 3919, Brisons le silence - participer aux 4 groupes de travail organisés par la DRDF sur ces violences

NOUVELLES ACTIONS et DEVELOPPEMENT D'ACTIONS DU CLS	ENGAGEMENTS NOUVEAUX des PARTENAIRES SOLLICITES : Préfecture, ARS Auvergne Rhône Alpes, CPAM du Rhône, HCL, CH St-Cyr au Mont d'Or, CH St- Jean-de-dieu, CH Le Vinatier, URPS Médecins, France Asso santé, Ville de Lyon TYPE D'ENGAGEMENTS
VI.11 - Action 23 CLS Comité de suivi des 71 recommandations et préconisations /EIS dans le parc du Zénith (Lyon 3è)	- L'ARS Auvergne Rhône Alpes s'engage à participer au comité de suivi annuel - La Ville de Lyon s'engage à animer le comité de suivi et réaliser les études de suivi nécessaires (relevé des températures)
VI.12 – Action 25 CLS Observatoire de la Santé des lyonnais	- La CPAM du Rhône s'engage à : • siéger au groupe « Institutionnels » chargé de l'analyse statistique et qualitative des inégalités de santé territoriales • contribuer à l'analyse des données à hauteur de 12 vacations biennales, soit 48 heures - L'ARS s'engage à : • envoyer la base santé de la CPAM à l'ORS/Observatoire Régional de la Santé Auvergne Rhône Alpes ; l'ORS traite les données et transmet le fichier à la Ville, à l'échelle IRIS et QPV : ➢ dans le respect des seuils statistiques (11 personnes) ➢ avec les critères d'âge et de sexe pour certaines données (cf Fiche Action) ➢ en veillant à ce que tous les lyonnais soient affectés à un IRIS • participer aux groupes de travail de l'observatoire (Comite d'expertise, groupe « Institutionnels », Comité de pilotage) en apportant son expertise sur la compréhension des données et en participant à l'analyse - L'État s'engage à participer au groupe « Institutionnels » et au comité de pilotage - La Direction Régionale Rhône Alpes du Service Médical s'engage à fournir annuellement ses données (Affection de Longue Durée globale et 5 familles d'ALD) (http://vlko.org/site0/index0.html#art_C5-RGPD)* sous la supervision de la Mission Observation Evaluation lorsque le géocodage des adresses est réalisée par ladite mission - Les HCL s'engagent à fournir annuellement leurs données relatives à la prise en charge par leurs établissements de soins des patients lyonnais - Courts séjours par grandes pathologies, SSR par grandes pathologies et Type de consultations (pas de données médicalisées), dans le respect des règles de la confidentialité de la CNIL et du Règlement général sur la protection des données personnelles - Le CH Le Vinatier, le CH de St-Jean-de-Dieu, le CH St-Cyr au Mont d'Or s'engagent à : • fournir annuellement leurs données relatives à la prise en charge par les équipes de pédopsychiatrie et de psychiatrie d'adultes, des patients résidant à Lyon (file active / IRIS, genre, tranche d'âge) • participer au groupe « Professionnels de Santé » en soutenant l'analyse des données - L'URPS Médecins s'engage à : • fournir annuellement ses données relatives à la densité médicale lyonnaise, à l'échelle IRIS • participer au Groupe de travail « Professionnels de santé » de l'Observatoire

NOUVELLES ACTIONS et DEVELOPPEMENT D'ACTIONS DU CLS	ENGAGEMENTS NOUVEAUX des PARTENAIRES SOLLICITES : Préfecture, ARS Auvergne Rhône Alpes, CPAM du Rhône, HCL, CH St-Cyr au Mont d'Or, CH St- Jean-de-dieu, CH Le Vinatier, URPS Médecins, France Asso santé, Ville de Lyon TYPE D'ENGAGEMENTS
Observatoire de la Santé des lyonnais (<i>suite</i>)	- France Asso Santé ARA s'engage à participer aux travaux et au Groupe de travail « Territoire Santé » de l'Observatoire - La Ville de Lyon - s'engage à : • utiliser l'interface informatique GaïaMundi pour le développement du système d'observation locale • intégrer de nouveaux indicateurs, notamment en santé environnementale • faire un rapport ou un dossier tous les 2 ans
VI.13 - <i>Action 7 CLS</i> - Une approche de Médiation santé	France Asso Santé ARA s'engage à faire le lien entre les médiateurs de santé et son service AUPRES et son service X-Ailes
VI.14 - <i>Action 26 CLS</i> Programmation d'actions de prévention et de promotion de la santé dans le cadre des ASV	France Asso Santé ARA s'engage à mobiliser son réseau d'associations et de partenaires pour : - apporter son expertise pour co-construire - co-animer des actions de promotion/prévention santé - participer aux Commissions santé d'arrondissement biennales, aux groupes de travail <i>Accès aux soins</i> dans les QPV et à l'échelle de la Ville

Signatures de l'Avenant n°1 au Contrat Local de Santé de Lyon

Fait à Lyon, le

En douze exemplaires originaux

Pour la Ville de Lyon,

Le Maire de Lyon



Pour l'État, Préfecture du Rhône

Le sous-préfet chargé de mission
politique de la ville

David ROCHE

Pour la Caisse Primaire d'Assurance
Maladie du Rhône,



Emmanuelle LAFOUR
Directrice Générale
CPAM Rhône

Pour l'Union Régionale Auvergne Rhône-Alpes
des Professionnels de Santé Médecins,



Pour le Centre Hospitalier
Le Vinatier,



Le Directeur,
Pascal MARIOTTI

Pour le Centre Hospitalier
Saint-Cyr au Mont d'Or,



Pour le Centre Hospitalier
Saint-Jean de-Dieu,



Pour l'Agence Régionale de Santé
Auvergne Rhône-Alpes,
Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Docteur Jean-Yves GRALL

Pour le Centre Communal d'Action Sociale,

La Vice-Présidente,
Zorah AIT-MATEN

Pour les Hospices Civils de Lyon,
La Directrice Générale

PAR DELEGATION
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT
Guillaume du CHAFFAUT

Pour France Assos Santé
Auvergne Rhône-Alpes,

France Assos Santé
URAASS
Auvergne-Rhône-Alpes
129 rue de Créqui - 69006 Lyon
04 78 62 24 53
N° SIRET : 481 370 039 00267

LISTE des ANNEXES

Annexe 1 : Synthèse du diagnostic de la santé des Lyonnais - Les spécificités par quartier	p. 12
Annexe 2 : Tableau de suivi : Bilans qualitatifs/quantitatifs des 30 actions du CLS et perspectives dans l'avenant	p. 30
Annexe 3 : Présentation de l'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins	p. 40
Annexe 4 : Présentation de l'association France Assos Santé Auvergne Rhône Alpes	p. 41
Annexe 5 : Nouvelles actions ou développement des actions en cours	p 42
5.1 - Prévenir l'obésité chez l'enfant 5.2 - Promotion de l'activité physique / Parcours enform@lyon 5.3 - Intervention enform@lyon en résidences autonomies seniors 5.4 - « Qui ne sauve pas, n'est pas lyonnais-se » ou la Promotion des gestes qui sauvent 5.5 - Immuniser Lyon 5.6 - Violences faites aux femmes 5.7 - Santé Addiction Jeunes 5.8 - Exposition environnementale des ERP recevant un public vulnérable 5.9 - Borréliose de Lyme : caractérisation du risque dans les parcs et jardins de la Ville de Lyon 5.10 - Comité de suivi des 71 recommandations et préconisations /EIS dans le parc du Zénith (Lyon 3è) 5.11 - Observatoire de la Santé des lyonnais	

Annexe 1 : Synthèse du diagnostic de la santé des Lyonnais - Les spécificités par quartier

MONCEY

- Un quartier d'accueil avec un nombre important de domiciliation et d'accueil de personnes en très grande précarité, des taux élevés de RSA, malgré un non-recours caractéristique des quartiers anciens
- Des inégalités internes au quartier : une concentration de pauvreté, assortie de la présence de population beaucoup plus aisée et diplômée, et des inégalités de diplômes extrêmement fortes (Source Insee RP 2014)

Un non-recours persistant

CLE DE LECTURE :

Sur Moncey, parmi les bénéficiaires de la CPAM, un moindre recours aux complémentaires de santé, aux médecins généralistes et au dispositif de prévention du cancer du sein en comparaison avec Lyon 3 et Lyon

Figure 6 : Part des bénéficiaires de la CPAM disposant d'une complémentaire santé - source ARS-CPAM - ORS 2017

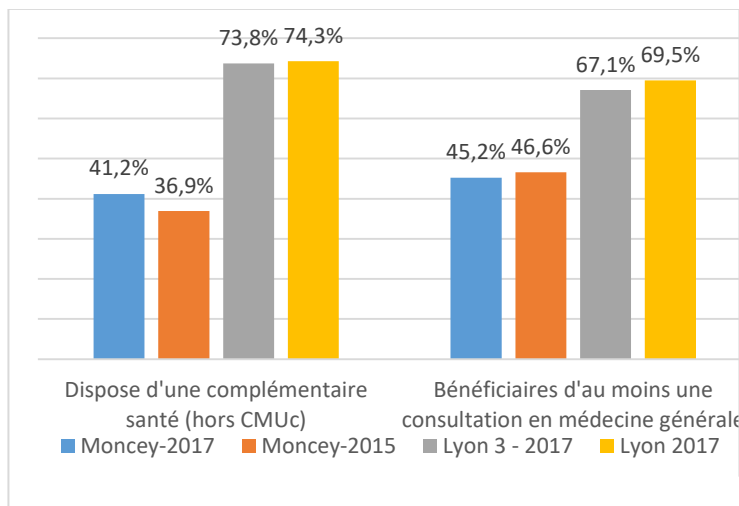
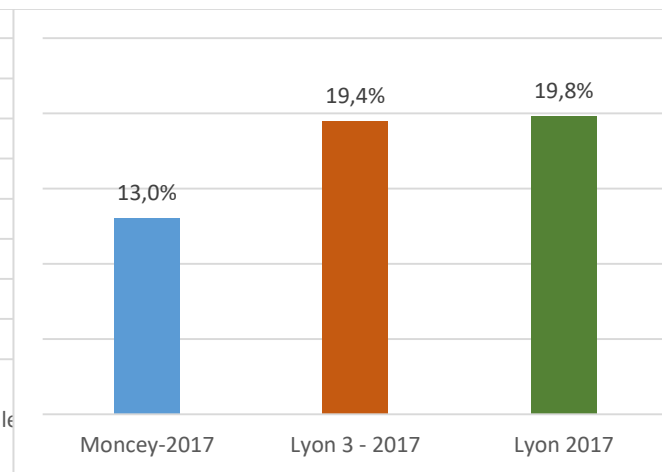
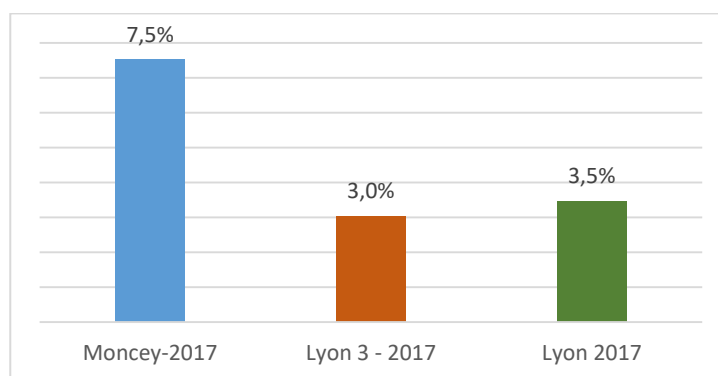


Figure 7: Part des femmes éligibles au dépistage organisé du cancer du sein (DOCS) ayant mobilisé le dispositif - source ARS-CPAM-ORS- 2017



Une situation préoccupante en matière de diabète :

Figure 8 : Part des bénéficiaires de la CPAM bénéficiant d'au moins 3 prescriptions d'antidiabétiques en 2017 (source ARS-CPAM-ORS-2017)



Sœur Janin

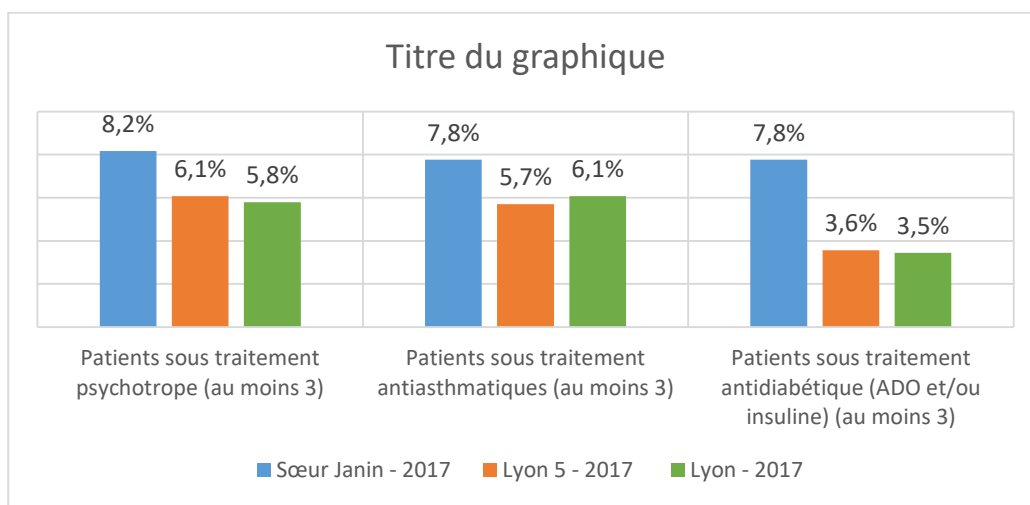
Il s'agit d'un « petit » quartier, avec 969 allocataires CPAM, les % doivent donc être pris avec précaution car les chiffres étant faibles, une évolution peut se traduire par un gros écart en % sans pour autant être significative. Les moins de 15 ans sont plus nombreux sur le quartier, en comparaison avec l'arrondissement et la ville. Sur le plan des diplômes, la zone IRIS dans lequel se situe le QPV Sœur Janin présente un profil proche de celui de Moncey, soit d'importants écarts.

Une nette surconsommation en médecine générale, comme dans la plupart des QPV hors quartiers anciens, mais également un recours plus important au dépistage organisé du cancer du sein³

Allocataires CPAM 2017	Sœur Janin	Lyon 5è	Lyon
Bénéficiaires d'au moins une consultation en médecine générale	77,8%	72,8%	69,5%
Femmes éligibles ayant eu au moins une mammographie de dépistage	23,5%	21,5%	19,8%

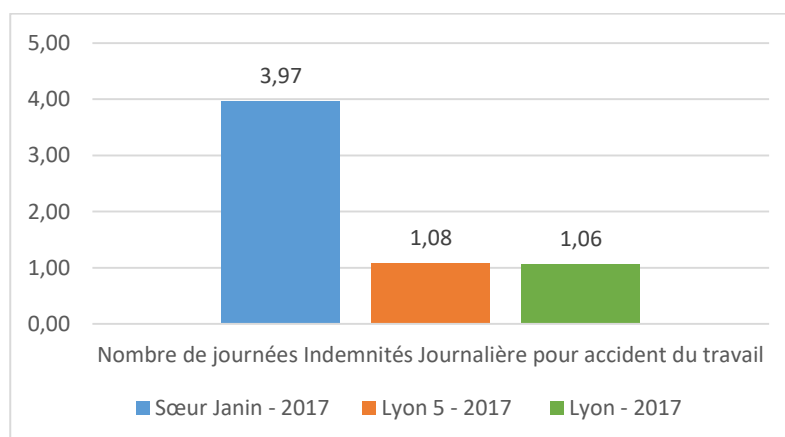
3 marqueurs clés en matière de prescription de médicaments : les psychotropes, les antiasthmatiques et les antidiabétiques (y compris insuline).

Figure 9 : Part des bénéficiaires de la CPAM ayant eu au moins 3 prescriptions : Psychotropes, Antiasthmatiques et antidiabétiques (AntiDiabétiques Oraux/ADO et insuline) - (Source ARS-CPAM-ORS-2017)



Et enfin un nombre de jours d'arrêt de travail par personne assurée particulièrement plus élevé qu'à l'arrondissement ou à Lyon

Figure 10: Parmi les assurés de la CPAM, nombre moyen de jours d'arrêt pour accident du travail (source ARS-CPAM-ORS-2017)



Cités Sociales Gerland

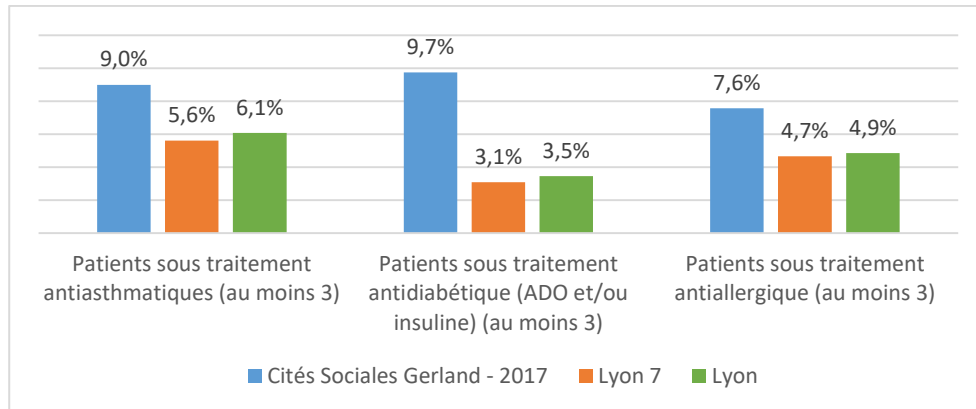
Un quartier de petite taille (1 071 allocataires CPAM en 2017), les % doivent donc être pris avec précaution car les chiffres étant faibles, une évolution peut se traduire par un gros écart en % sans pour autant être significative en nombre.

³ NB : pour le DOCS/Dépistage Organisé du Cancer du Sein, il faut doubler le chiffre pour comparer avec les chiffres nationaux : les campagnes de dépistage se font sur 2 ans

Un fort enclavement au sein d'un grand (le Grand Gerland) en pleine mutation depuis plus de 15 ans et constituant un pôle d'excellence technologique à Lyon.

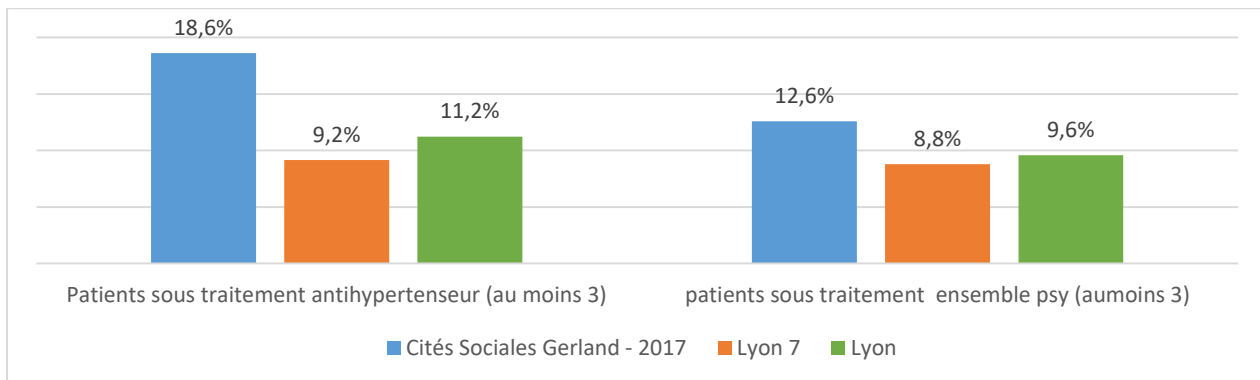
3 marqueurs forts : antiasthmatiques et antiallergiques d'une part, antidiabétiques et insuline d'autre part

Figure 11: Part des bénéficiaires de la CPAM ayant eu au moins 3 prescriptions : Antiasthmatiques, antidiabétiques et antiallergiques (Source ARS-CPAM-ORS-2017)



Mais également en matière d'hypertension et de médicaments psychiatriques (ensemble)

Figure 12: Part des bénéficiaires de la CPAM ayant eu au moins 3 prescriptions : Hypertenseurs, médicaments psychiatriques (ensemble) (Source ARS-CPAM-ORS-2017)



Moulin à vent

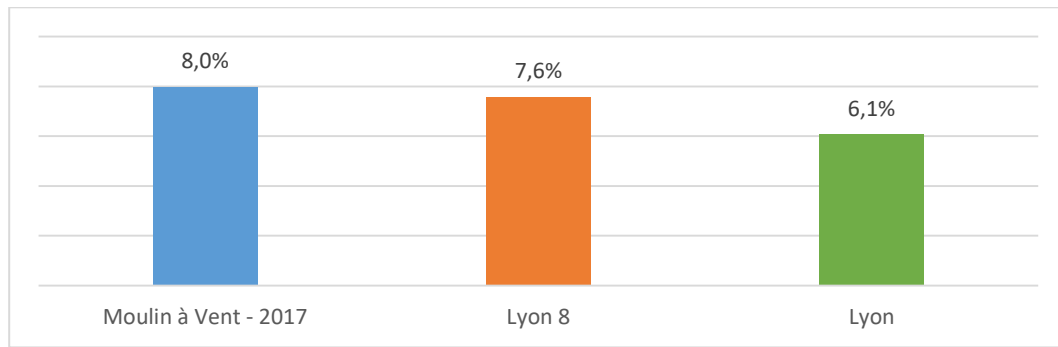
Un quartier de petite taille (1 098 allocataires CPAM en 2017), les % doivent donc être pris avec précaution car les chiffres étant faibles, une évolution peut se traduire par un gros écart en % sans pour autant être significative. Un éloignement de fait des principales structures socio-culturelles et des lieux de vivre-ensemble, un quartier correspondant à une résidence SACVL, avec des citoyens locataires engagés.

Un sous recours marqué aux complémentaires de santé et à la déclaration de médecin traitant, mais un fort recours à la médecine généraliste.

Allocataires CPAM 2017	Moulin à Vent	Lyon 8è	Lyon
Bénéficiaires d'au moins une consultation en médecine générale	74,5%	72,4%	69,5%

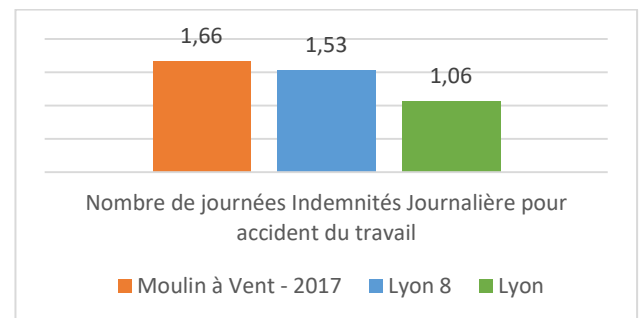
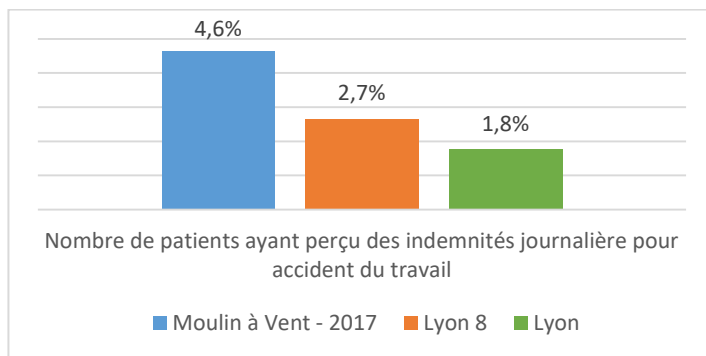
Une vigilance à avoir au regard des prescriptions d'antiasthmatiques

Figure 13: Part des bénéficiaires de la CPAM ayant eu au moins 3 prescriptions d'antiasthmatiques (Source ARS-CPAM-ORS-2017)



Une problématique quant aux accidents du travail

Figure 14: Nombre d'assurés de la CPAM ayant eu au moins 1 accident du travail et nombre moyen de journées indemnisées pour accident du travail (Source ARS-CPAM-ORS-2017)



Etats-Unis-Langlet-Santy

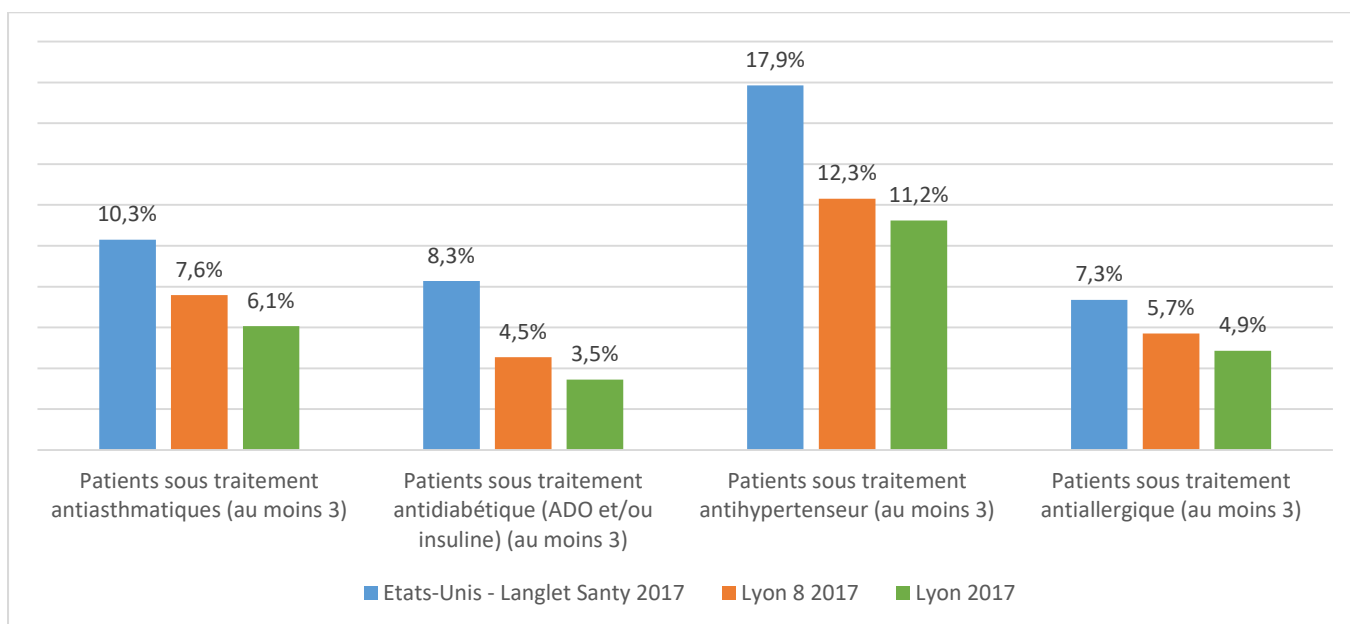
Un grand quartier, avec 12 142 allocataires CPAM, marqué par une « double » population : une population installée depuis longtemps et vieillissante, avec un historique de travail dans des métiers à fort risque de santé (BTP, chimie, ...), et une population récente beaucoup plus jeune, avec un nombre important de familles monoparentales. Ce quartier a une vocation de « sas » et continue à accueillir des populations très précaires (bas loyers). Il est également marqué par un fort recours à la psychiatrie publique et un nombre élevé d'hospitalisation en court séjour (HCL).

Un rôle clé des médecins généralistes :

Allocataires CPAM 2017	Etats-Unis - Langlet Santy	Lyon 8è	Lyon
Bénéficiaires d'au moins une consultation en médecine générale	77,6%	72,4%	69,5%

Tous les marqueurs de santé dégradée sont présents sur ce territoire : antiasthmatiques, antidiabétiques, antihypertenseurs et anti allergiques.

Figure 15: Part des bénéficiaires de la CPAM ayant eu au moins 3 prescriptions : Antiasthmatiques, Antidiabétiques, Antihypertenseur et Antiallergiques (Source ARS-CPAM-ORS-2017)



Des accidents du travail nombreux et plus longs

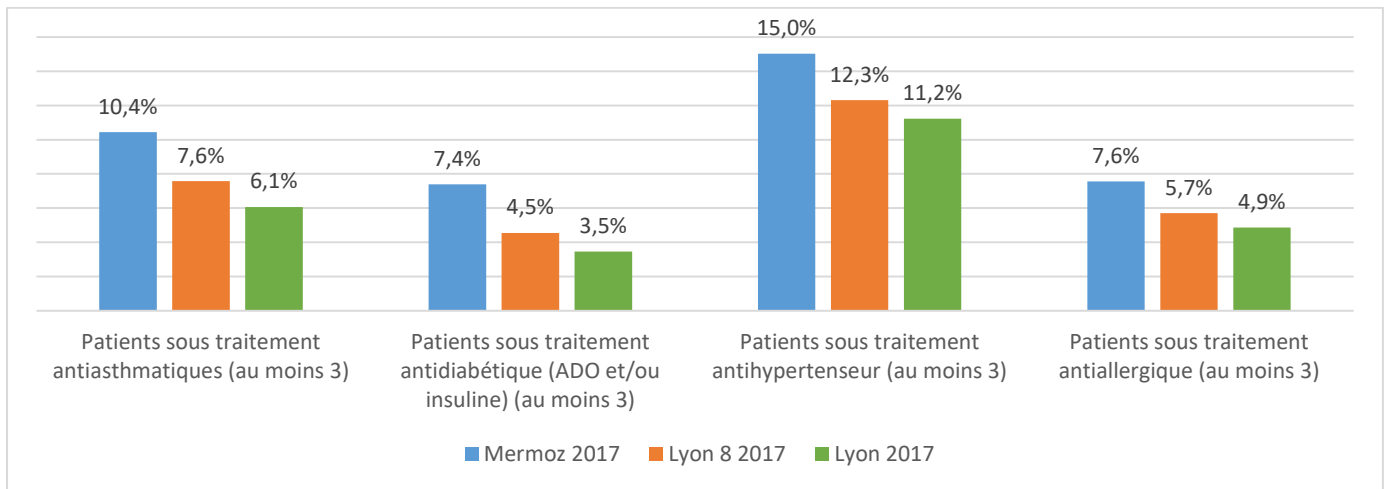
Allocataires CPAM 2017	Etats-Unis - Langlet Santy	Lyon 8è	Lyon
Nombre de patients ayant perçu des indemnités journalières pour accident du travail	3,2%	2,7%	1,8%
Nombre de journées Indemnités Journalière pour accident du travail	2,13	1,53	1,06

Mermoz

Un quartier de taille moyenne avec 2 356 allocataires CPAM, et en rénovation urbaine (la population peut donc varier sensiblement d'une année sur l'autre).

Les marqueurs de santé dégradés sont également présents sur ce quartier : antiasthmatiques, antidiabétiques, antihypertenseurs et anti allergiques.

Figure 16: Part des bénéficiaires de la CPAM ayant eu au moins 3 prescriptions : Antiasthmatiques, Antidiabétiques, Antihypertenseurs et Antiallergiques (Source ARS-CPAM-ORS-2017)



Des accidents du travail en taux élevé

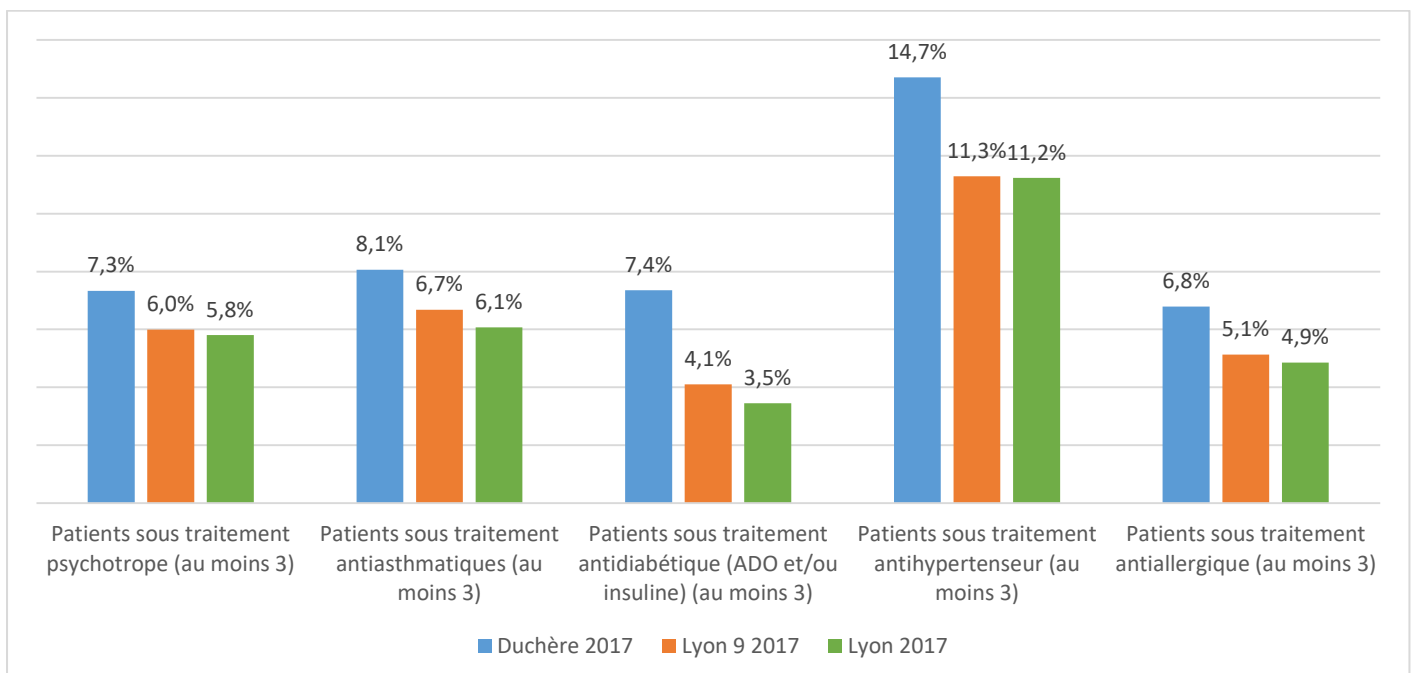
Allocataires CPAM 2017	Mermoz	Lyon 8è	Lyon
Nombre de patients ayant perçu des indemnités journalières pour accident du travail	2,8%	2,7%	1,8%

Duchère

5 521 allocataires de la CPAM résident sur le QPV Duchère. Ce quartier est en rénovation urbaine de longue date, les chiffres de population, et donc du nombre d'allocataires de la CPAM, peuvent ainsi varier fortement d'une année sur l'autre.

Tous les marqueurs de santé dégradée sont présents sur ce territoire : psychotropes, antiasthmatiques, anti antidiabétiques, antihypertenseurs et antiallergiques.

Figure 17: Part des bénéficiaires de la CPAM ayant eu au moins 3 prescriptions : Psychotropes, Antiasthmatiques, Antidiabétiques, Antihypertenseurs et Antiallergiques (Source ARS-CPAM-ORS-2017)



Accidents du travail : un taux élevé et des arrêts plus longs

Allocataires CPAM 2017	Duchère	Lyon 9è	Lyon
Nombre de patients ayant perçu des indemnités journalières pour accident du travail	3,4%	2,3%	1,8%
Nombre de journées Indemnités Journalières pour accident du travail	2,12	1,44	1,06

Gorge de Loup

Un secteur de petite taille, 1 270 allocataires CPAM, nouvellement entré en politique de la ville, très enclavé, quasiment exclusivement composé de résidences sociales de bailleurs différents, au sein d'un quartier en pleine mutation depuis plusieurs années et à forte mobilité.

Un rôle clé du médecin généraliste

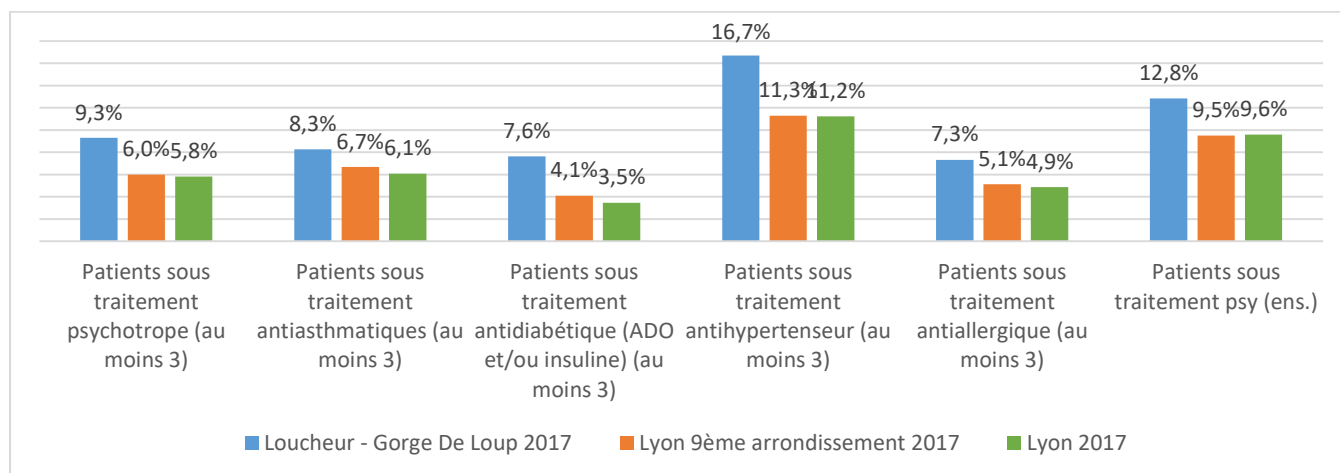
Allocataires CPAM 2017	Loucheur - Gorge De Loup	Lyon 9è	Lyon
Bénéficiaires d'au moins une consultation en médecine générale	75,8%	73,0%	69,5%

Un net sous recours aux dentistes

Allocataires CPAM 2017	Loucheur - Gorge De Loup 2017	Lyon 9è	Lyon
Bénéficiaires d'au moins une consultation chez un dentiste (SPE 19)	29,3%	33,6%	36,7%

Tous les marqueurs de santé dégradée sont présents sur ce territoire : psychotropes, antiasthmatiques, antidiabétiques, antihypertenseurs, antiallergiques, et ensemble des prescriptions de médicaments psychiatriques.

Figure 18: Part des bénéficiaires de la CPAM ayant eu au moins 3 prescriptions : Psychotropes, Antiasthmatiques, Antidiabétiques, Antihypertenseur, Antiallergiques et ensemble des médicaments psy (Source ARS-CPAM-ORS-2017)



Vergoin

Un petit quartier, 968 allocataires, enclavé au sein d'un territoire beaucoup plus résidentiel, en bordure de Lyon, et très mal desservi par les transports en commun.

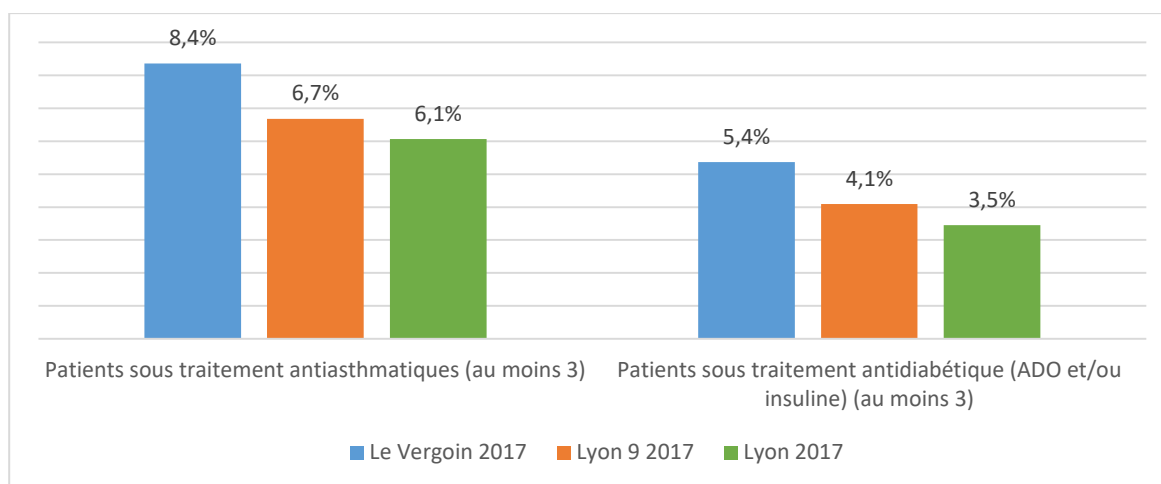
Une sous couverture par les complémentaires de santé mais un rôle pivot du médecin traitant

Allocataires CPAM 2017	Le Vergoin	Lyon 9è	Lyon
Dispose d'une complémentaire santé (hors CMUc)	64,9%	71,2%	74,3%
Bénéficiaires d'au moins une consultation en médecine générale	77,8%	73,0%	69,5%

On note un sous-recours aux dispositifs de prévention, mais les effectifs étant très faibles, on ne peut en tirer de conclusion valide.

Une situation dégradée au regard des antiasthmatiques et antidiabétiques

Figure 19: Part des bénéficiaires de la CPAM ayant eu au moins 3 prescriptions : Antiasthmatiques et Antidiabétiques (Source ARS-CPAM-ORS-2017)



ANNEXE 2 - Tableau de suivi : Bilans qualitatifs/quantitatifs (en bleu) des 30 actions du CLS et perspectives dans l'avenant (en violet)

Actions	Réf. Ville	Bilans et perspectives
Action 1 : Prévenir l'obésité chez l'enfant	Dir Enfance/ mission MSS	- Prévention de l'obésité sur 2 plans dans toutes les crèches municipales soit 50 structures recevant des enfants de 0 à 3 ans : • alimentation alliant qualités nutritionnelles et éducation au goût (travail effectué par les cuisinières) • activité physique en particulier en extérieur chaque fois que possible - Conseil aux familles lors des consultations médicales (bilan et à la demande) et lors de temps collectifs (réunions, cafés parents, goûters.) Actions renforcées en 2016/17 par le programme Manger Bouger Être Bien en EAJE (MBEBE) dans 5 crèches municipales des quartiers QPV de Lyon -8eme-9eme arrondissement avec la mise en place ○ d'activité physique pour les enfants (baby gym- psychomotricité) et d'achat de matériel de psychomotricité ○ de formation des professionnelles autour de l'estime de soi Mise en place systématique du calcul des IMC/Indices de Masse Corporelle en juillet pour les enfants entrant à l'école maternelle municipale en septembre ; créer un nouveau tableau plus précis - IMC normal, en surcharge, insuffisance pondérale, prise de poids excessif, obésité - et faire des courbes de poids
Action 2 : Prévenir l'obésité et le diabète chez l'adulte 1. Les Canuts au marché/ La Passerelle d'eau de Robec 2. Promotion de l'activité physique/PEPS 3. Collectif santé Duchère	DDT/ Mission santé	1- Apport d'une aide alimentaire directe à 950 personnes/an. Amélioration des connaissances sur le lien santé nutrition aux habitants en situation de précarité : 47 ateliers santé/bien être, activités physiques, parentalité (432 participants). Prévention du surpoids chez les 0-6 ans : 17 ateliers cuisine, yoga, jardinage, équilibre alimentaire, 300 participants dont 50 % d'enfants ; 36 Ateliers cuisine sur apprentissage de repas équilibrés et diversifiés : 444 participants dont 58 enfants Association avec de grandes difficultés financières. Action à poursuivre sous réserve d'un équilibre financier 2- Mise en place d'un nudge (customisation d'un escalier) à la station de métro Guillotière favorisant la prise de l'escalier au détriment de l'escalator ; 2 ateliers d'Education à la santé avec des personnes âgées et des jeunes (expo photos). - 80 350 passages dans la bouche de métro et participants aux ateliers d'éducation à la santé sur 5 mois - Augmentation de l'utilisation des escaliers : + 300 % en 2 mois - Amélioration visuelle et ludique du métro : 88,6% de satisfaits - Travail de recherche sur l'impact des représentations de l'activité physiques du projet Expérimentation non renouvelée par l'association du fait de la recherche d'emploi des étudiantes créatrices de cette action 3- Promotion de la santé auprès et avec les habitants sur l'alimentation, l'activité physique et le bien être : appui aux professionnels pour une montée en compétence ; ateliers passerelle de gym ; Travail avec la PMI et l'équipe santé scolaire, sur l'obésité, par rapport notamment à la collation du matin ; création d'un mois sur l'alimentation « la Duchère dans l'assiette » pdt le mois de l'alimentation en sept/oct 2018 : 26 ateliers / 30 partenaires / 806 présences : temps conviviaux autour de l'alimentation, Ateliers santé animés par des « experts », expositions, ciné-débats, 2ème édition concours de cuisine Duch'Chefs - Poursuivre les objectifs du Collectif santé avec la mise en place de nouveaux ateliers partenariaux sur besoins repérés, dont cuisiner pour bébé / Restos du cœur bébé-CS Sauvegarde - Organiser des formations partagées ouverte aux partenaires - Editer un livret des recettes du concours Duch'Chef /focus santé

Action 2 bis : enform@lyon à la Duchère	Mission santé	3 parcours santé inaugurés en mars 2018 sur le 9ème et en juin 2019 sur le 8ème arrondissement pour le grand public en vue de renforcements musculaires et présentation de lieux patrimoniaux. Public difficile à mobiliser et à fidéliser sur le quartier sur ce type d'application par smartphone. Proposer des circuits coachés par la Direction des Sports ; Développement des accompagnements coachés aux habitants QPV dont les groupes ASV
Action 3 : Programmation d'action de lutte contre le VIH/sida, IST et hépatites	Mission santé	Réalisation d'un diagnostic par le COREVIH/Coordination Régionale de Lutte contre le VIH Lyon Vallée du Rhône pour une coordination avec les associations lyonnaises de lutte contre le Sida en vue de la mise en place d'actions coordonnées sur le terrain : divers événements lors de la journée mondiale de lutte contre le sida et pdt le Sidaction Reprendre les actions déroulées pendant le Sidaction 2019 pour les étendre à tous les publics
Action 4 : Dispositif d'accompagnement MobiSeniors	Mission santé	Accompagnement de personnes âgées du 8ème arrondissement : en 2018 : 152 adhérents (21.3% résident en QPV ; 1/3 de nouveaux/an), 831 accompagnements individuels (30 % RDV médicaux) et 28 sorties collectives (partenariat avec ALTM/Association de Tranquillité Publique et de Médiation, Petits Frères des pauvres, Grand Lyon Habitat, MDMS/Maison de la Métropole pour les Solidarités, centres sociaux...) Développer la communication pour promouvoir le service auprès des publics des QPV en participant au groupe de travail des ASV. Ouvrir le périmètre géographique pour faire connaître le dispositif et créer des passerelles de partenariat (ex. Centre Social Mermoz).
Action 5 : Accès aux dépistages organisés des cancers	Mission santé	Action sur la Duchère avec l'association ADEMAs dont l'objectif était d'inscrire l'action de proximité auprès de tous et rendre visible les partenaires. Elle a rencontré les médecins généralistes du 9è ; en 2017 / 2018 : - Sensibilisation (réunions, réalisation d'une affiche) de 50 médecins généralistes, 3 gynécologues, 7 infirmiers, 11 radiologues (Lyon 9ème et communes limitrophes) pour lever un des freins à la participation au dépistage et développement de synergie entre les partenaires : - 7 permanences de proximité, 151 femmes rencontrées - Amélioration de la communication sur ce dispositif (courrier, affiche sur douleur) Expérimentation terminée en 2018.
Action 6 : Suivi des enfants en situation de grande précarité	Dir EducaO Mission MSS	Le public concerné se renouvelle en partie régulièrement en restant numériquement stable : familles avec 500 enfants ; orientations par les AS scolaires vers les MDMS pour l'instruction ou le renouvellement d'une aide à l'intégration scolaire ; 400 enfants de 0 à 18 ans sans toit, dont 295 en primaire : participation des AS scolaires à la commission d'urgence de la Maison de la Veille Sociale pour la priorisation des situations les plus vulnérables. Reprise du groupe interinstitutionnel d'accès à la scolarisation pour une meilleure connaissance mutuelle et un accompagnement concerté des familles. Poursuite du maillage avec la MDMS Maison de la Métropole pour les Solidarités (accompagnement social global). Rendez-vous en cours CCAS/Direction de l'Education
Action 7 : Une approche de médiation santé	DDT/ Mission santé	- Création d'une permanence individuelle dans les 9 QPV : 530 bénéficiaires en 2018 - Des actions collectives de prévention et de promotion de la santé co-construites : 526 personnes - Animation par la coordinatrice ASV de groupes de suivi dans les QPV Accompagnement des publics en difficulté sur accès aux droits de santé (CMUC, AME, ACS, mutuelles...) dans leur parcours de santé (lieux de soins, médecins traitants...), orientation vers le droit commun ; un travail en réseau qui garantit l'adéquation et la complémentarité du dispositif avec les besoins identifiés et les accompagnements proposés Organiser le développement sur le 8è (Moulin à vent) passant de 3 à 4 jours d'intervention, et sur le 7è (Gerland)

Action 8 : Médecins du monde : Mission BUS et Mission squats et bidonvilles	DDT/ Mission santé	Mission BUS : 3 interventions par semaine 4 800 contacts en 2017, 130 permanences, 319 personnes différentes vues en consultations médicales, 798 entretiens d'écoute - Augmentation du nombre de contacts car les personnes viennent plusieurs fois - Efficacité du groupe de travail <i>prévention</i> lancé en 2016 : maillage partenarial sur des activités telles que la santé bucco-dentaire, les vaccinations, les risques sexuels Mission Squat : orientation des enfants et des familles vers les services de droit commun – éparpillement des lieux de vie qui entraîne une multiplication des contacts : 966 en 2017, 123 sorties/36 sites différents. A retirer du prochain CLS car pas de partenariat régulier avec la Ville de Lyon dans ce cadre mais qui reste financeur
Action 9 : Exclusion sociale et enjeux de santé	Mission santé	- Renforcement des compétences des professionnels de l'urgence sociale par des journées de formation, des journées thématiques sur la santé des personnes précaires : en 2018, 16 interventions, 138 personnes touchées. - Accompagnement des professionnels des structures partenaires et des habitants dans le cadre des ASV dans la mise en place et l'animation/co-animation d'ateliers santé : Duchère, ASV 8è, Pentès Croix Rousse ; mobilisation et travail sur la participation des habitants. 20 jours annuels utilisés dans les QPV : 44 interventions, 8 Ateliers de sensibilisation/prévention (132 habitants), montée en compétences des professionnels du social sur la méthodologie de projets de santé. Développement de la qualité des interventions. A reconduire
Action 10 : Centre Psychanalytique de Consultations et de Traitement	Mission santé	- Consultations psychanalytiques des personnes fragiles en situation très précaires, sur une durée de 4 mois renouvelables - succès des matinées d'échanges 10 ans d'existence en 2017 avec plus de 6 800 personnes accueillies ; 700 personnes en moyenne/an Travail de qualité auprès du public avec un terrain d'interrogation permanent pour l'amélioration des pratiques au plus près des personnes A reconduire
Action 11 : Suivi de la Convention de partenariat entre le CCAS de Lyon et la CPAM du Rhône	CCAS	- Formation des travailleurs sociaux, réception des usagers, instruction des dossiers - Soutien sur des dossiers complexes avec réponse dans un délai d'un mois maximum (dans les 2 sens) : • meilleur renseignement sur les dossiers et connaissance de l'évolution des dispositifs • information régulière des travailleurs sociaux des MDMS/ Maisons de la Métropole pour la Solidarité sur les mises à niveaux de la CPAM • sollicitations de la CPAM pour le suivi de dossiers complexes satisfaisants • accueil inconditionnel administratif et/ou social en MDMS pouvant instruire les différents dispositifs d'accès aux droits opérationnel depuis le rapprochement des services CCAS/MDM en février 2018. A reconduire
Action 12 : Création de deux Maisons de Santé Pluri-professionnelles	Mission santé	- MSP Leynaud Bonnefond : 17 praticiens - 640 m2 - livraison juin 2019 - MSP Mermoz : 15 praticiens – 820 m2 – livraison mi 2020 - La MDR Beauvisage s'est transformée en locaux pour les professionnels de santé avec des médecins en libéral, de secteur 1 - Suivre et accompagner les projets : • de MSP, en cours sur la Duchère (Immeuble le Médicentre Lyon 9è), et sur le quartier Grand trou (8è) • d'un Cabinet médical santé Santy (Lyon 8è)

Action 13 : Amélioration de l'accès aux dispositifs de permanence des soins ambulatoires	DDT et délégation santé	- Suivre la réflexion sur un projet de Maison médicale de garde à proximité d'HEH pour désengorger le service des Urgences, porté par l'Association des MMG de Lyon et soutenu par le conseil de l'ordre des médecins et l'URPS médecins ; les HCL soutiennent l'idée d'une nouvelle implantation - Connaître le contenu de l'état des lieux engagé sur les services d'urgence des HCL permettant de réfléchir sur des adaptations
Action 13 bis : Prise en charge des femmes victimes de violence et des enfants exposés	Direction Sécurité Prévention + Egalité Femme-Homme	- « Très » forte augmentation de la fréquentation des permanences d'accueil de l'association VIFFIL en Mairie d'arr. des femmes victimes de violences (au niveau national +20% et à Lyon +60%) - Actions de sensibilisation auprès des jeunes portées par l'association Filactions, cofinancées par l'ARS - Formation par la Ville de Lyon des agents de la Ville de Lyon (directions des sports, de l'éducation et de l'enfance) à la problématique des violences conjugales pour mieux repérer, signaler, orienter, sur les enfants exposés aux violences conjugales - Mise à jour et nouvelle diffusion au dernier trimestre 2018 de la plaquette 39 19 - Participation aux groupes de travail mis en place par l'Etat, à la commission départementale de lutte contre les violences faites aux femmes : amélioration de la connaissance des missions, modalités et champs d'intervention des divers partenaires - Financement et diffusion d'une pièce de théâtre sur les différentes formes de harcèlement sexiste et sexuel: au travail, le cyber-harcèlement, dans la rue, dans les transports et à l'école, après une séparation Organiser une formation sur la prévention, les signes précurseurs et les impacts ; désigner un référent de l'ARS sur cette thématique pour une entrée plus directe et de meilleurs échanges et prise en compte des difficultés
Action 14 : Animation des Conseils Locaux de Santé Mentale/CLSM	DDT/ Mission santé	- Bonne coordination entre les élus locaux, la psychiatrie publique, les usagers, les aidants, les habitants, les acteurs sociaux et médicaux d'un même territoire concernés par les problèmes de santé mentale - Création du CLSM 6è en 2017, donc un CLSM/arrondissement - Création de 2 postes de coordinateurs CLSM, portant à 3 sur les 1/4/7, 3/6/8 et 2/5/9è arrondissements - Présence régulière des MDMS aux rencontres CLSM et pilotage des Instances Santé Psychique et Logement/ISPL - Participation des inspecteurs de salubrité de la direction de l'Ecologie Urbaine aux instances des CLSM et saisie possible du CCAS pour les « situations difficiles » (ISPL) - Mise en œuvre d'actions locales relatives aux besoins de la population : élaboration d'un guide des dispositifs d'accompagnement/soins en santé mentale; mise à disposition de l'exposition «Décollons les étiquettes » pour les territoires ;petits déjeuners psy/moments conviviaux autour de santé psychique/recours aux soins; rencontres pour faciliter les liens médecins libéraux / psychiatrie publique ; actions Semaine d'Infos sur la Santé mentale : petits déjeuners psy parentalité; actions sur la dé stigmatisation. Créer de nouvelles commissions CLSM « Petite enfance » et « Sujet âgé et santé mentale » Poursuivre la démarche des Etats généraux sur la participation des usagers en santé mentale

Action 15 : Dispositif de santé mentale Interface 9	DDT Mission santé	- Baisse de la file active des usagers entre 2016 et 2017 : 76 situations (97 en 2016) associée à une baisse du nombre de professionnels interpellant le dispositif de 14 % - Prise en compte de la problématique de santé mentale de la personne accompagnée - Diminution du nombre de professionnels : 64, contre 75 en 2016, (62 en 2014) avec un pôle d'activité majoritaire de l'insertion professionnelle : 58% en 2017 (53 % en 2016 et 39% en 2015), de l'hébergement/logement (18%), puis des maisons de la Métropole 14% (19% en 2016) - Soutien avec le professionnel l'appropriation d'une démarche de soin par la personne accompagnée. - Des rendez-vous et/ou des permanences (Entretien Psycho-social) dans les lieux du secteur social, des consultations/entretiens infirmiers et/ou des accompagnements physiques vers le soin si nécessaire - Poursuivre la coordination et articulation entre le social et le sanitaire - Participer à la prise en compte des questions de santé mentale au sein, de collectifs du 9ème (CLSM 9, Groupes techniques sociaux) et d'actions collectives préexistantes - Départ fin 2019 de la psychiatre de l'équipe I9 : recherche d'un psychiatre en cours - Construire un projet autour de l'accompagnement psychologique des personnes concernées par le relogement sur la Duchère
Action 16 : Programmation d'actions de prévention des conduites à risque		4 actions : 2 sur la lutte contre l'alcoolisme : accompagnement des malades et de l'entourage, et insertion d'anciens malades (Vie Libre et Alcool Assistance), une concernant les risques en milieu festif : permanences d'accueil Keep Smiling/KS et une pour les jeunes : prévention de l'hyper consommation sur l'espace public (Avenir Santé) : - En matière de lutte contre l'alcoolisme, • resocialisation des personnes, échanges et apaisement avec des activités conviviales proposées aux malades et à l'entourage : sorties, soirées, groupes de paroles • mise en place d'actions de solidarité : visites à domicile, prise de nouvelles, aide à la réalisation d'un CV - En matière de risques en milieu festif, • avec les permanences de l'association Keep Smiling, recrutement de jeunes bénévoles et des efforts entrepris pour renouveler et diversifier l'offre d'activités • des échanges/conseils en réduction des risques, facilités par une meilleure connaissance des produits • sensibilisation des gérants d'établissements de nuit, et des BDE : identification des comportements à risques, dispositifs de prévention, risques juridiques - Sur les berges du Rhône, • intervention de l'équipe des Gonambules pour toucher au plus près les jeunes qui en ont besoin avec un triporteur fixe et des déambulations • très bon accueil jeunes et approche pertinente réalisée par des jeunes en services civiques formés : en 2018 : 22 sorties entre avril et octobre, 1 884 jeunes rencontrés (1 045 en 2017, 696 entre 2016), 79,3 % ne connaissent pas la réglementation (64 % en 2017), 84,6 % connaissent 2 numéros d'urgence (70 % en 2017), 790 kits préservatifs - réglettes d'alcoolémie distribués. Poursuivre l'action avec des ajustements : le triporteur reste à un endroit fixe, le binôme rattaché précédemment au triporteur fait de la déambulation comme le 1^{er} binôme, pour plus d'échanges. Démarche en cours pour associer les fédérations d'étudiants (FEL, GAELIS)

<i>Suite Programmation d'actions de prévention des conduites à risque</i>	DDT/Mission santé	- Lancement d'une expérimentation de formation Jeunes et addictions par la Ville de Lyon sur 3 jours à destination des professionnels jeunesse; mise en place d'un maillage territorial partenarial, pour un discours et postures professionnelles communs sur des accompagnements de jeunes ; en 2018, sur le 8^{ème} et les 5/9^è : 2x 13 participants ; mise en place de binômes référents territoriaux d'animation du réseau • Avoir un temps de partage plus important entre les participants et les professionnels qui n'ont pas bénéficié de la formation en vue d'une transmission de compétences auprès de ses collègues pour les membres du groupe ressource : organisation de rencontres dans les structures lors de leurs réunions d'équipe avec présentation auprès de partenaires, en binôme (le professionnel de la structure qui accueille + un autre référent) • Faire évoluer les représentations sur les addictions et mettre en place un discours commun auprès des professionnels, des jeunes, des parents • Investir et être présent sur des événements organisés par d'autres • S'organiser en 2 sous-groupes : les ados 11-15 ans et les 16-25 ans • Mettre à jour un annuaire ressources des structures de prise en charge des jeunes • Développer cette formation/Action sur le 3^{ème}/6ème fin 2019
Action 17 : Expérimentations sur les échangeurs/récupérateurs de seringues	DEU (Direction Ecologie Urbaine)/Direction Santé publique	Evolution du parc d'automates échangeurs de seringues : - Réinstallation de l'échangeur proche de l'ARS (Lyon 3^è) - Réinstallation de 2 échangeurs à des emplacements validés par les CAARUD/Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la réduction des Risques des Usagers de Drogues et les mairies d'arrondissement : Quai Jean Moulin/rue Joseph Serlin LYON 1, Rue du Bélier LYON 2 et dans le secteur Gare Jean Macé Lyon 7 - Financement des kits par l'ARS : 15 à 20 000€/an, et commande auprès des CAARUD sur demande prévisionnelle de la Direction Ecologie Urbaine - Travail sur la communication pour faire connaître les automates et les lieux de RDR (associations, ville, ARS) : Partenariat avec les CAARUD pour communication sur la localisation des échangeurs et information faite au niveau des Mairies d'arrondissement et sur le site de la Ville Maintenir la gestion de la maintenance et du réapprovisionnement par la DEU 2x/semaine. Expérimentation terminée En 2020, demande de création d'un poste d'agent technique sante publique, en charge de l'entretien courant et de l'approvisionnement des 4 échangeurs

Action 18 : Programme d'analyses des sols, végétaux et sources dans les jardins urbains collectifs /JUC	DEU, DEV, DCI, DDT	Action transversale. Deux nouvelles fiches en ligne en 2018 sur les risques sanitaires et les jardins (faune et flore) - Bilans des analyses conduites à ce jour formalisés sous forme de note DDT-DEV-DCI-DEU en novembre 2018 à l'attention des élus avec tableau de synthèses des résultats par jardin - Mobilisation de la CIRE/<i>Cellule d'Intervention en Région</i> et de l'ARS pour le Parc Chazière et les abords de la crèche Melba (Lyon 4) permettant de caler une méthodologie d'intervention pour le plomb, et de communication avec les usagers (jardiniers, usagers de la crèche). - Inexistence de seuils réglementaires pour les sols urbains ou de seuils de gestion pour l'arsenic et pour leurs utilisations, ce qui soulève la question des « risques acceptables » - Très bonne visibilité sur les jardins partagés (environ 50) mais pas sur les jardins familiaux. - Redéfinir l'action en réalisant un bilan qualitatif et financier. - Proposer par les services la mise en place d'une stratégie et la budgétisation des analyses des terres cultivées sur une période de plusieurs années : en cours d'arbitrage. - Affiner l'état des lieux de la localisation et du nombre des traverses de chemin de fer et plaques amiantées afin d'estimer le coût d'évacuation et de remplacement de ces matériaux pollués. - Prévoir un budget Direction des Espaces Verts et Direction du Développement Territorial pour des actions correctives (élimination de traverses, installation de bacs, apport de terre, analyse des végétaux...)
Action 19 : Lutte contre l'ambrosie	DEU	- 2017 : 125 enquêtes, 453 plans arrachés, - 2018 : environ 290 signalements, 147 enquêtes (90 validés) et 360 plants arrachés Juillet/aout/sept. Recours à un CDD de 5 mois pour instruire les signalements de la Plateforme ambrosie gérée par l'ARS en lien avec la Métropole qui anime le réseau des référents ambrosie. Améliorer le traitement des signalements (formation des agents, spécialisation du CDD) Sensibiliser les habitants avec des campagnes d'information sur les supports de la Ville
Action 20 : lutte contre l'aedes albopictus	DEU	- Colonisation par le moustique tigre de toute la ville : 116 relevés de pièges pondoires - Coordination avec l'EID/<i>Entente Interdépartementale pour la démoustication</i>, et l'ARS pour les enquêtes entomologiques. Formation par l'EID des agents de la section animaux - Réalisation d'enquêtes terrain et suppression de possibles gîtes larvaires. - Article Lyon Citoyen - Sensibilisation des associations de jardiniers - 76 enquêtes en 2018 Poursuivre les actions de démoustication par la Ville et de sensibilisation des habitants

Action 21 : Lutte contre le non-respect des réglementations en matière d'habitat <i>Concerne les surfaces habitables et l'ensemble des normes minimales d'habitabilité</i> <i>L'objectif est d'éviter la production de nouveaux locaux impropres à l'habitation</i>	DEU	- 2017 : 875 enquêtes, 7 arrêtés (dont un 2212 CGCT) et 12 levées d'arrêtés - 2018 : 789 enquêtes et 17 procédures - Participation au pôle national LHI/Lutte contre l'Habitat Indigne (DIHAL) et aux pôles régional et départemental. Retours d'expériences et évolution des pratiques - Renforcement de la lutte contre les marchands de sommeil dans le cadre d'un réseau d'acteurs en lien avec la Métropole et les services de l'Etat (ARS, DDT, douanes, parquet, ...). - Approche préventive par ciblage des autorisations d'urbanisme : 516 avis émis en 2017 portant sur des logements (création, changement de destination, aménagement de combles, divisions, ...) dont 337 présentant des non-conformités au Règlement sanitaire départemental. Baisse du nombre d'avis en 2018 mais stabilité du taux de non-conformité RSD/Règlement Sanitaire Départemental, supérieure à 60% - Bon fonctionnement sur le 1er arrondissement avec les services de la psychiatrie publique Mettre en place et suivre une convention avec la CAFAL pour le séquestre des APL, lorsque les propriétaires mis en demeure ne rendent pas leur logement salubre (délibération municipale du 24/09/2018) Dynamique avec les CLSM sur les dysfonctionnements liés à la façon d'habiter (syndrome de Diogène)
Action 22 : Intégrer la compétence de Conseiller Médical en Environnement Intérieur dans la DEU	DEU	- Validation par la Conseillère Médicale en Environnement Intérieur, de sa formation en janvier 2018 qui intègre le réseau régional des CEI/Conseiller en Environnement Intérieur (nouvelle appellation). Intervention au domicile de la personne sur prescription médicale (symptômes à répétition) avec des caractéristiques liées au logement. L'évolution est large : simples conseils d'hygiène, ou décision d'envisager des travaux. Intervention possible pour des groupes, de manière collective - Augmentation du niveau d'expertise de la DEU en matière de qualité d'air intérieur/QAI - Prise en compte du milieu de vie de personnes vulnérables du fait de leur pathologie - Renforcement de l'approche sanitaire dans le cas de logements très dégradés Mettre en place d'une action sur la QAI en lien avec les QPV sur les droits et devoirs des occupants et sur un habitat en bonne santé
Action 23 : Expérimentation d'une étude d'impact en santé	DEU	- Réalisation de l'évaluation d'impacts en santé : aménagement d'un jardin sur le 3^{ème} arrondissement, ancienne friche RVI : parc Zénith - Implication de plusieurs partenaires : mairie d'arrondissement, écologie, espaces verts, sécurité. - La phase d'expérimentation terminée ; poursuite avec la mise en place d'un comité de suivi des préconisations /recommandations. Un objectif 2019 : mise en place du programme de suivi des paramètres environnementaux de la qualité des eaux souterraines et prise en compte de critères d'émissions par forte chaleur des revêtements des aires de jeux, relance d'une opération de suivi des températures de surface après mise en service du parc. - Signalétique spécifique sur les déchets - Actions des établissements de formation professionnelle sur le tabagisme Nouvelle Fiche Action sur un Comité de suivi des recommandations et préconisations
Action 24 : Suivi des actions de la fiche n° 3 du PRSE 2 Urbanisme et Santé	DEU	Concerne les outils de planification urbaine et les outils d'urbanisme opérationnels : grands projets d'urbanisme, ZAC et Projets Urbains Partenariaux. - Levier méthodologique précieux pour impulser des décisions importantes en terme de santé et pour qu'elles se concrétisent. - Participation du service Santé - Environnement /Direction Ecologie Urbaine au groupe de travail national co-animé par l'école EHESP et la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme, en apportant un cadrage méthodologique aux initiatives concernant l'urbanisme favorable à la santé (ex : stage à la Mairie du 4^{ème} arrondissement). Elaborer une nouvelle Fiche Action pour le prochain CLS en lien avec la Direction de l'Aménagement Urbain

Action 25 : L'Observatoire de la Santé des Lyonnais	DDT/Mission santé	- Accompagnement de la définition de la politique de santé de Lyon et adaptation de l'action publique en fonction des éléments de diagnostics fournis et des analyses réalisées - dans le dernier rapport 2016-2017, échanges sur le dispositif qui recense les questions de nuisances sonores et de qualité de l'air (cartes interactives) ainsi que du dépistage organisé du cancer du sein - mise en exergue des disparités territoriales, sociales et environnementales de santé dans les cinq commissions santé d'arrondissement en 2018/2019 - publication sur le site internet <i>vlko.fr</i> concernant l'observation de la densité médicale, du recours, à des médecins généralistes, à la psychiatrie publique et libérale, et des Affections Longue Durée par Spécialités Mettre à jour la Fiche Action : envoi des données à la Ville par l'Observatoire Régional de la Santé et plus par l'ARS
Action 26 : Programmation d'actions de prévention et de promotion de la santé dans le cadre des ASV	DDT/Mission santé	- 2018 : 9 ASV sur les 9 QPV, 15 groupes de travail, 16 associations, 18 actions financées sur les thèmes : Bien-être/ promotion de la santé, Accès/continuité des soins et Offre de soins de proximité - 2018/2019 : 5 Commissions santé d'arrondissements sur les 1ers, 3/7è, 5è, 8è et 9è arrondissements : bilans 2017 et 2018 et perspectives - Conduite d'un travail de valorisation/évaluation des ASV avec le centre de recherche et de management socio-économique ISEOR Modifier le titre : Animations et coordinations territoriales d'actions de prévention et de promotion de la santé Prendre en compte lorsque c'est possible, les recommandations de l'évaluation des ASV
Action 27 : Partage d'info sur les actions cofinancées	DEU, DDT, Vinatier/CLSM	Des temps réguliers Ville/ARS pendant l'année et lors des appels à projets : échanges et partages d'informations Ne pas centrer cette action sur la programmation et les co-financements : déploiement de temps de concertation avec l'ARS : - une fois/an sur la santé mentale avec les coordinateurs CLSM - 2x/an sur la prévention/promotion de la santé et santé environnementale avec la DEU et la Mission santé
Action 28 : Informations et échanges sur les projets lyonnais de l'offre médicale et médico-sociale publique et privée	Délégation santé	Mettre en place des temps annuels avec chacun des trois Centres Hospitaliers et la Ville de Lyon afin de connaître leurs besoins et connaître leur éventuelle réorganisation

ANNEXE 3– Présentation de l'Union Régionale des Professionnels de Santé/URPS Médecins

Les Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) Médecins représentent et accompagnent les médecins libéraux de chaque région. Les URPS Médecins ont été créées dans le cadre de la **Loi Hôpital Patients Santé Territoires le 2 juin 2010. Leur but est de faire le lien entre les institutions et les médecins libéraux.**

Ses missions

- Préparer et mettre en œuvre le projet régional de santé
- Analyser les besoins de santé et l'offre de soin
- Organiser l'exercice professionnel et ses nouveaux modes
- Mettre en œuvre les actions de santé publique
- Informer les médecins libéraux
- Mettre en place le développement professionnel continu

La composition

Assemblée générale de 80 élus :

Un Bureau

Trois Collèges

Collège 1 : 40 médecins généralistes

Collège 2 : 11 médecins spécialistes travaillant sur plateaux techniques

Collège 3 : 29 médecins des autres spécialités médicales

Une Commission de Contrôle

Elle veille à la bonne utilisation des cotisations des médecins libéraux

Les six Commissions de travail

80 élus participent à 6 Commissions de travail :

- Organisation et offre de soins
- Permanence des soins ambulatoires
- Médecins libéraux en établissements
- Santé publique
- Communication et informations juridiques
- Systèmes d'information

LA PROMOTION DE L'EXERCICE LIBÉRAL ET AIDE À L'INSTALLATION

Réalisation de diagnostic de démographie médicale

Promotion des stages d'internes de toutes les spécialités en cabinet libéral

Journées sur l'installation des internes et des jeunes médecins qui souhaitent s'installer en libéral

Accompagnement individuel et personnalisé sur simple rendez-vous

Développement de formation sur la gestion de l'entreprise libérale

L'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CPTS ET À L'EXERCICE COORDONNÉ

Aide et accompagnement à la création, la mise en œuvre des Communautés professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), appui à la création de Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP) et d Plateformes Territoriales d'Appui (PTA)

LA MISE À DISPOSITION D'OUTILS E-SANTÉ

Accès gratuit au Réseau Social des Professionnels de Santé (RSPS), outil de coordination des parcours de soins

Développement d'un outil informatique : l'Annuaire Numérique Libéral Opérationnel des Ressources de Santé (**ANLORS**)

Appui au déploiement des objets de télésurveillance et télémedecine

LA PRÉVENTION

Déploiement du Carnet de Vaccination Electronique (**CVE**)

Création et diffusion d'illustrations relayant un message positif sur la vaccination

LA PROMOTION DE LA SANTÉ DES MÉDECINS

Expérimentation de consultations anonymes de prévention

Soutien au Réseau d'Aide aux Soignants de Rhône-Alpes (Réseau ASRA)

Trois pôles :

- PÔLE Accompagnement & Appui aux projets apporte un appui méthodologique, une aide à la définition et à la rédaction des projets d'installation des médecins, des projets de MSP ou de CPTS.
- PÔLE Études & Statistiques réalise notamment des études sur la démographie médicale et des diagnostics territoriaux (étude socioéconomique, description des activités...).
- PÔLE Documentation & Communication accompagne la promotion des projets des médecins et les projets de l'URPS

ANNEXE 4 – Présentation de l'association France Assos Santé Auvergne Rhône Alpes

Ses missions

- Recueillir l'expression des attentes et besoins des usagers
- Elaborer des avis et des propositions pour les pouvoirs publics et les acteurs dans le champ de la santé
- Animer un réseau d'associations
- Mobiliser son réseau pour pourvoir les postes de représentant des usagers dans le système de santé
- Former les représentants des usagers
- Améliorer la connaissance des usagers sur le système de santé et la démocratie sanitaire, sur des questions juridiques et sociales du système de santé
- Favoriser les mobilisations citoyennes sur des questions de santé
- Porter des actions en justice pour son entité ou pour un groupe d'usagers

Son organisation

La délégation compte 136 adhérents répartis en 7 collèges ayant pour objet :

- la défense des intérêts des personnes malades
- la défense des intérêts des personnes âgées et des retraités ²
- la défense des intérêts des personnes en situation de handicap
- la défense des intérêts des familles, dont l'URAF ou les UDAF en régions
- la défense des intérêts des consommateurs
- la défense des intérêts des personnes en situation de précarité
- la défense et la promotion de la qualité et de la sécurité de la prise en charge ainsi que des associations dont l'objet est la santé environnementale

ANNEXE 5 : Nouvelles actions ou développement des actions en cours

Axe 1 : Prévention et Éducation à la santé

5.1 – Prévenir l'obésité chez l'enfant

Référent ARS : Sandrine ROUSSOT-CARVAL

Référent Ville : Françoise REGNIER et Sophie GARDENAT-LEBOIDRE, Enfance et Education

Problématique Contexte	L'obésité de l'enfant est un problème mondial de santé publique depuis plusieurs décennies. Il concerne également la France depuis une vingtaine d'années et si le taux des enfants obèses et en surpoids reste stable en moyenne, les écarts se creusent entre les catégories socio-économiques. Les plus fragiles socialement sont aussi les plus exposés et les familles concernées, peu accessibles aux messages de prévention, souffrent également de contraintes économiques. Offrir à leur enfant le goûter qu'ils désirent, boire des sodas à table c'est leur offrir du plaisir à moindre coût. Pour être régulières, les prises en charges demandent un accompagnement global, notamment social et éducatif de la famille. Il est aussi important d'agir dès la petite enfance pour donner de bonnes habitudes alimentaires et de rythme de vie (sommeil, activité physique...) aux enfants, comme le précisent les dernières recommandations de l'OMS d'avril 2019 (<i>guidelines on physical activity, sedentary behaviour and sleep for children under 5 years of age.</i>)
Enjeux	- Développer la promotion de la santé et les actions d'éducation pour la Santé sur les 3 déterminants : alimentation, activité physique et estime de soi - Faire prendre conscience aux familles de l'intérêt d'une bonne hygiène de vie comme d'un suivi régulier de leur enfant - Renforcer l'estime de soi des enfants pour obtenir leur adhésion et développer leur autonomie dans les choix qu'ils font pour leur santé
Programmation actions 2019-2020	<u>Axe collectif :</u> Crèche : - alimentation de qualité et éducation au goût favorisé par la cuisine sur place, avec respect de la saisonnalité et des recommandations PNNS. - Sensibilisation à l'importance de l'activité physique et limitation des écrans. - Favoriser l'activité physique dans les crèches à l'extérieur et avec des structures adaptées. Ecole : - Education à la santé autour de l'alimentation et des rythmes de vie. - Activité de psychomotricité quotidienne dans les programmes éducation nationale. - Récréations <u>Axe individuel</u> En crèche comme en école : consultation médicale avec conseils adaptés donnés aux parents. Dépistage des rebonds précoces d'adiposité et des surcharges pondérales et obésité, et orientation vers le réseau partenarial (REPOP,...).
Pilotage	Françoise REGNIER, Dir Enfance et Sophie GARDENAT-LEBOIDRE, Dir Education
Objectifs	- Promouvoir l'activité physique et les rythmes de vie des enfants - Favoriser une alimentation de qualité et une éducation au goût - Réduire le nombre d'IMC pathologiques

Description	<u>Axe collectif :</u> - Animation de temps d'échanges et d'ateliers avec les familles portant sur l'activité physique et les rythmes de vie (sommeil, alimentation, écran...) favorables à la santé à long terme, auprès des enfants, des et avec les familles, et des professionnels : • construction avec les mères de famille des messages de prévention accessibles • en s'appuyant sur leurs ressources et potentiels et en axant la prévention sur le sport et non essentiellement sur le régime alimentaire • identification parmi les familles de personnes relais qui soient ressources pour les autres familles du quartier - Evaluation des IMC de la population pédiatrique pour l'observatoire <u>Axe individuel :</u> - En crèche comme en école : consultation médicale avec conseils adaptés donnés aux parents - Dépistage des rebonds précoces d'adiposité et des surcharges pondérales et obésité, et orientation vers le réseau partenarial (REPPOP,..)
ateliers Secteurs géographiques	Tous les secteurs
Publics	Enfants accueillis en EAJE et SAF municipaux Enfants scolarisés de la grande section au CM2 Familles et professionnels travaillant avec les enfants de crèches et des écoles maternelles et élémentaires
Partenaires	ARS Service des sports de la ville de Lyon REPOP Education nationale
Financeurs potentiels	- Direction de l'Enfance et Direction de l'éducation de la ville de Lyon : • Repérage et suivi des enfants • Action d'éducation à la santé alimentation • Action d'éducation à la santé estime de soi - Direction des sports de la Ville de Lyon • Ateliers de sport adapté en direction des enfants - REPPOP/ Réseau de santé pour la prise en charge pluridisciplinaire de l'obésité pédiatrique • Des actions de formation à construire - Education nationale • Participation des enseignants aux séances d'éducation à la santé
Indicateurs de réalisation (nombre, type de personnes reçues, nombre d'entretiens, nombre d'orientations)	Nombre d'enfants repérés Nombre de séances d'éducation à la santé Suivi des IMC sur deux tranches d'âge (3 ans en crèche et 5-6 ans à l'école) Evaluation de l'adhésion des familles et du nombre d'orientations positives vers le REPPOP (et à plus long terme, le taux de suivi régulier)

5.2 – Promotion de l'activité physique / Parcours enform@lyon

Référent ARS : Marielle SCHMITT

Référent Ville : François PATRIS, Direction des Sports, Maryse ARTHAUD et Carène LABRY, Mission Santé DDT

Problématique Contexte	La Ville de Lyon met en place des boucles d'activité physique hors les murs intitulées « enform@Lyon » dans chaque arrondissement de Lyon, accompagnées d'une application smartphone dédiée. Ouvert à toutes et à tous, cet outil gratuit s'adresse aussi bien aux pratiquants confirmés, qu'aux débutant(e)s et aux personnes souhaitant se réconcilier avec l'activité physique. - la pratique de la marche ou de la course, ainsi que d'exercices de renforcement musculaire, d'équilibre et d'habileté de différents niveaux de difficulté - de faire connaissance avec un territoire par son patrimoine architectural et historique L'un des objectifs de l'Atelier Santé Ville de la Duchère, est de promouvoir la santé par l'alimentation, l'activité physique et le bien-être, c'est à ce titre que ce projet est intéressant pour le territoire : il complètera l'offre d'activités physiques et sportives existantes. La Duchère a reçu le label national éco quartier en 2013. C'est le premier quartier de Lyon labellisé. Ce projet permet de valoriser ses atouts : Parc du Vallon, aspect patrimoniaux (patrimoine architectural du 20ème siècle), ancien sentier des Papillons, qualité paysagère du site (40% d'espaces verts). Cette action est mise en place par la Direction des Sports en collaboration avec la Mission santé et la Mission Duchère. <u>Spécificités de l'action menée à la Duchère :</u> -mise à disposition de l'expertise territoriale pour l'élaboration des parcours, le choix des points de renforcements musculaires et des éléments patrimoniaux à intégrer. -mise en place de la stratégie la plus adaptée pour toucher le public éloigné de l'activité physique, grâce au soutien des structures socioéducatives et des partenaires du Collectif santé Duchère. -implication des habitants et du Conseil Citoyen en amont du lancement des boucles. Des actions d'accompagnement aux pratiques numériques spécifiques sont mises en place pour lutter contre la fracture numérique sur la ville de Lyon et la Duchère.
Enjeux	Activité physique et sportive : enjeu de santé publique Activité physique accessible et adaptée aux capacités physiques de chaque habitant Lien activité physique et culture Cette action pourra être valorisée dans le cadre du label PNNS
Programmation actions 2018/2019	2017/2018 : création et mise en place de 3 boucles d'activité par un sous-groupe projet de la Duchère 25 avril 2018 inauguration de la boucle 2019 : faire vivre la boucle dans le cadre du partenariat spécifique mis en place sur le quartier autour de ce projet
Pilotage	François PATRIS, chef de projet enform@Lyon, Direction des Sports Maryse ARTHAUD, coordinatrice santé, Direction du Développement Territorial

Objectifs	- Promouvoir l'activité physique - Faire connaître le quartier aux habitants - Contribuer à la valorisation du quartier
Description	- Création des boucles dans le cadre d'un groupe projet, co-animé par le chef de projet enform@lyon et la coordinatrice santé - Mobilisation du partenariat local pour faire vivre ces boucles et les offres associées (séances régulières avec des coaches athlé santé) - Temps fort de l'inauguration avec les élus sport, santé, culture de la Mairie centrale et d'arrondissement, et ARS, DRJSCS
Secteurs géographiques	Quartiers de la Duchère dans le 9 ^e et 8 ^e
Publics	les adultes et les enfants de plus 10 ans éloignés de l'activité physique et les personnes à mobilité réduite
Partenaires	Structures du quartier
Financeurs potentiels	Ville de Lyon ARS/DRJSCS dans le cadre du plan régional sport santé bien-être
Indicateurs de réalisation (nombre, type de personnes reçues, nombre d'entretiens, nombre d'orientations)	- Nombre et type de partenaires ayant participé au groupe projet de la Duchère et du 8^e arrondissement - Nombre et type de partenaires, et nombre d'habitants ayant participé à la réunion précédant le lancement des boucles - Nombre de projets d'utilisation de la boucle exprimés par les partenaires présents à cette rencontre et nombre de projets mis en œuvre - Aspects qualitatifs de ces projets - Nombre de boucles ouvertes sur le secteur du 9^e d'ici 2019 - Nombre de kilomètres parcourus chaque année
Indicateurs de résultats	Répartition par type de boucle : verte, bleue, rouge, PMR

5.3 - Intervention enform@Lyon en résidences autonomie seniors

Référent ARS : Sandrine ROUSSOT CARVAL

Référent Ville : Natacha CIMALA, Direction des Sports

Problématique Contexte	Le volet « activités physiques accessibles à tous » est une dynamique portée par la Direction des Sports ; un travail en transverse des délégations Liens intergénérationnels/Personnes âgées et Sports/Événementiels, était déjà déployé vers le public senior, au regard de plusieurs initiatives soutenues par les deux délégations : Cap Form'Senior (Village de la Forme, les Lundis de la Forme). L'offre "enform@Lyon" est une application mobile développée par la Direction des Sports, avec le concours de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'athlétisme et des musées Gadagne. Elle permet d'avoir une pratique sportive et une activité physique tout en favorisant la découverte du patrimoine en utilisant majoritairement le mobilier urbain. Le public senior n'étant pas ou peu représenté parmi les bénéficiaires de cette action, et l'activité physique chez les seniors étant un enjeu stratégique de la politique gérontologique portée par la Ville de Lyon, un partenariat entre la Direction des Sports et le CCAS de Lyon, gestionnaire de 15 résidences autonomie, a semblé très pertinent.
Enjeux	Favoriser le bien vieillir en proposant aux seniors concernés de pratiquer une activité physique et de conserver un lien social fort (entre les seniors et les coaches sportifs, et l'équipe de psychomotriciennes/ergothérapeutes du CCAS ; entre les seniors des résidences et du quartier).
Programmation actions 2019 -2020	- de mars à juin 2019, formation des éducateurs par des coaches de la Ligue d'athlétisme puis attribution d'un éducateur à chaque résidence pour 4 interventions. - Juillet 2019, évaluation de l'expérimentation - Septembre : reconduction avec adaptation si nécessaire
Pilotage	- Service gérontologie du CCAS Ville de Lyon - Service animation sportive de la Ville de Lyon
Objectifs	- Accompagner, faire participer les seniors - promouvoir la pratique physique/remise en forme et la mobilité
Description	Déploiement de l'action "enform@lyon" de la Direction des Sports de la Ville de Lyon vers le public senior. Proposition d'ateliers sportifs et ludiques de mobilité/activité physique adaptée, aux seniors des 15 résidences autonomie encadrés par 5 éducateurs sportifs en coopération avec les psychomotriciennes du CCAS : sarbacane, marche nordique, molky, mini-golf...). Une séance conjointe par un éducateur et une psychomotricienne, permettant d'allier activité physique, ludique et thérapeutique
Secteurs géographiques	Les arrondissements de la Lyon
Publics	Seniors des résidences autonomie et seniors des quartiers de proximité
Partenaires	La ligue Athlétisme Auvergne Rhône Alpes

Financeurs
potentiels

|| Ville de Lyon

Indicateurs de
réalisation

*(nombre,
type de personnes
reçues, nombre
d'entretiens,
nombre
d'orientations)*

- taux de participation aux ateliers des séniors/activité.
- questionnaire de satisfaction des séniors si l'action est poursuivie à la rentrée de septembre 2019
- évaluation globale de l'expérimentation en fin d'année scolaire 2019, afin d'envisager la reconduction de cette action à partir de Septembre 2019.

Indicateurs de

*résultats (% qui
ont amélioré leur
connaissance,
changé de
comportement,
nombre de
personnes en
entretien
d'écoute...)*

- les conséquences de la co-construction du projet entre Direction des sports/CCAS/résidences séniors
- les apports de ces rencontres sous forme de temps d'échanges entre les différents acteurs : les éducateurs et coach sportifs, les équipes des résidences autonomie mais aussi le médecin coordonnateur des résidences et les psychomotriciennes

5.4 - « Qui ne sauve pas, n'est pas lyonnais-se » ou la Promotion des gestes qui sauvent

Référent ARS : Marielle Schmitt

Référent Ville : Céline EYRAUD, DEU

Problématique Contexte	<i>La formation de la population française aux gestes qui sauvent est une des priorités du plan gouvernemental de prévention. En effet, encore trop peu de témoins d'arrêt cardiaque interviennent auprès de la victime alors que des gestes simples comme donner l'alerte, masser et défibriller permettent de sauver des vies. Les attentats subis par plusieurs villes comme Paris et Nice ont fait électro choc auprès de la population qui a souhaité se former.</i> En France, chacun peut se former auprès des associations habilitées à délivrer le PSC1. Cette formation est valable tout au long de la vie. Son prix moyen est de 60€.
Enjeux	Sensibiliser et Former la population lyonnaise aux gestes qui sauvent et plus largement favoriser la résilience de la Ville en matière d'évènements traumatiques.
Programmation actions 2014 -2020	Création de la semaine des gestes qui sauvent en 2017 L'évaluation positive a conduit l'ensemble des partenaires à rendre cet évènement annuel. La marque « qui ne sauve pas n'est pas lyonnais-se » a été créée en 2017. Sous cette bannière est développé un programme annuel d'actions de sensibilisation et formation aux gestes de premiers secours.

Action 7 : Promotion des gestes qui sauvent

Pilotage	Direction de l'Ecologie Urbaine Ville de Lyon
Objectifs	- Sensibiliser et former la population lyonnaise aux gestes qui sauvent et à la prévention de l'arrêt cardiaque - Sensibiliser la population lyonnaise aux risques technologiques majeurs - Faciliter le recours au parc de DAE municipaux
Description	- Un temps fort en avril/mai de chaque année sur une semaine avec installation d'un village sur la place Bellecour en co-pilotage avec la FFC et l'organisation de formations gratuites en partenariat avec le SDMIS (le samedi) et la FFC et le CASC au centre commercial de la Part Dieu et sur le village, place Bellecour. - Un programme annuel d'actions à l'initiative des partenaires de « qui ne sauve pas n'est pas lyonnais » : sensibilisation des seniors, défis massages en lien avec l'EFS, sensibilisation des jeunes parents avec les mairies d'arrondissement... - Un plan de développement du parc municipal des défibrillateurs en lien avec le SAMU69 et le SDMIS.
Secteurs géographiques	- Ville entière
Publics	- Tous publics mais deux cibles privilégiées : les familles et les jeunes
Partenaires	FFC, SDMIS, le CASC, SAMU, HCL, URPS médecins, CESU69, SSA, PédiSanté, l'ensemble des associations de secourisme, associations sportives, autres direction la Ville : Sports, Education, Développement territorial

Financiers potentiels	Crédit Mutuel, AG2R, Eovi MCD, La mutuelle Générale, Mutualité Française, RFM, le Progrès....
-----------------------	---

Indicateurs de réalisation (<i>nombre, type de personnes reçues, nombre d'entretiens, nombre d'orientations</i>)	L'inscription en ligne permet de décrire la population bénéficiaire de l'action (sexe, Age, origine géographique) lors de la semaine des gestes qui sauvent. Tableau de bord de suivi des actions hors semaine avec nombre de personnes bénéficiaires de l'action Suivi des retombées presse et activité générée par l'évènement dans les réseaux sociaux Bilan de la semaine reprenant l'ensemble des manifestations avec description, fréquentation.
---	--

Indicateurs de résultats	Outils à créer
--------------------------	----------------

5.5 - Immuniser Lyon

Référent ARS : Dominique DEJOUR SALAMANCA

Référent Ville : Sophie PAMIES, DEU

Problématique Contexte	<i>Le programme Immuniser Lyon a été développé par un collectif de 35 acteurs impliqués dans la lutte contre les maladies à prévention vaccinale dans un contexte de grande défiance de la population et des professionnels de santé vis-à-vis de la vaccination.</i> <i>La problématique majeure est l'insuffisance des couvertures vaccinales pour certains vaccins (rougeole, HPV, grippe, zona) générant un risque épidémique.</i>
Enjeux	Immuniser organise des actions locales afin de rappeler l'importance de la vaccination, avec un portage identitaire fort (un territoire) et de renforcer la confiance en la vaccination des lyonnais-se.
Programmation actions 2019 -2021	- Rappeler l'importance de la vaccination tout au long de l'année en s'appuyant sur des manifestations locales d'envergure (courir pour elles, fête de la science, run in Lyon, semaine européenne de la vaccination). - Aborder la vaccination HPV auprès d'élèves scolarisés avec une approche quartier (LYON 8). Pilotage par la Ligue contre le cancer. Production d'outils pédagogiques par l'ENS. - Améliorer le parcours vaccinal et le ciblage des populations à risque dans le cadre des campagnes de vaccination grippe. Pilotage par France asso santé. - Impulser une dynamique d'adhésion des professionnels de santé en s'appuyant sur une charte commune, un label Immuniser Lyon - Réactualiser le site Immuniser Lyon et être actif sur les réseaux sociaux

Action 8 : Immuniser Lyon

Pilotage	Comité d'Orientation présidé par la Ville de Lyon (C Faurie-Gauthier) Comité scientifique présidé par le Pr Bruno Lina Porte-parole officiel : Dr Anne-Sophie Ronnaux-Baron
Objectifs	- Animer localement un réseau de professionnels de santé impliqués dans les politiques de prévention, notamment la vaccination - Favoriser l'innovation et l'expérimentation en matière de promotion vaccinale en lien avec les autorités sanitaires, les représentations professionnelles, le secteur privé et les usagers. - Mettre à jour et assurer la maintenance du site Immuniser Lyon
Description	Programme local visant à animer un collectif d'acteurs pluriprofessionnel, pluridisciplinaire afin de démultiplier sur un territoire donné les actions de promotions de la vaccination. Ces actions peuvent être très variées en fonction des acteurs : sensibilisation, information, campagnes de vaccination ciblée, formation, créations d'outils pédagogiques, campagnes de communication. La Direction de l'Ecologie Urbaine fait partie du groupe restreint de pilotage du programme en lien avec l'ARS et l'ordre des pharmaciens
Secteurs géographiques	Lyon

Publics	Tout public
Partenaires	ARS, CPAM, ENS, HCL, Ligue, CLB, CLARA, URPS médecin, sage-femme, et pharmaciens, ordre des pharmaciens, des infirmiers ; ISBA, Université de Lyon, KLESIA, Lyon 1, CDHS, musée Mérieux....
Financiers potentiels	Fondation Caisse d'Epargne, Klesia, Credit mutuel, fondations, Ville de Lyon, ARS,
Indicateurs de réalisation (nombre, type de personnes reçues, nombre d'entretiens, nombre d'orientations)	Nombre de comités réunis et taux de présence Nombre d'avis du conseil scientifique Nombre d'actions réalisées/nombre prévu Nombre de signataires de la charte Immuniser Lyon Nombre de professionnels de santé ayant accepté le label Nombre de formations données sur l'entretien motivationnel en vaccination
Indicateurs de résultats (% qui ont amélioré leur connaissance, changé de comportement, nombre de personnes en entretien d'écoute...)	Suivi de la couverture vaccinale pour les rappels et les vaccins recommandés (HPV) Couverture vaccinale grippe dans les établissements de santé et médico sociaux

Axe 2 : Accès aux droits et aux soins

5.6 - Violences faites aux femmes et prise en charge des enfants exposés

- Référent ARS :

- Référent Ville : Claire-Lise NIERMARECHAL, Cabinet Egalité femmes-hommes et Personnes en situation de handicap, Laurence Emin Coutinho chargée de mission de l'élu en charge de la sécurité et de la prévention

Pilotage	Ville de Lyon / Direction Sécurité Prévention
Contexte	Les violences faites aux femmes constituent aujourd'hui un enjeu majeur de santé publique comme le rappelle le 4^e Plan interministériel de prévention et lutte contre les violences faites aux femmes. L'Organisation Mondiale de la Santé a évalué que les femmes victimes de violences perdent entre une et quatre années de vie en bonne santé. Les comorbidités les plus couramment soulignées sont : la prématurité des nouveau-nés, l'abus de substances psychoactives, la dépression et les problèmes gynécologiques et le risque de suicide multiplié par 4,5. Le coût global pour la société des violences faites aux femmes est de 3,5 milliards par an dont 290 millions uniquement en frais de santé. Or, jusqu'à présent l'ARS n'a jamais été réellement associée à la mise en œuvre de cette politique publique. Le rapport Pelloux de juillet 2014 « Définition d'un protocole national pour l'amélioration de la prévention et de la prise en charge des femmes victimes de violence » préconise une coopération des différentes Institutions de Santé, Police et Justice afin de gagner en efficience sur cette politique publique. - Dans cette perspective, le rôle des ARS est donc déterminant pour pérenniser les actions de prévention et de prise en charge des victimes, relayer les campagnes de communication et faciliter la formation des professionnels notamment de santé sur cette thématique et financer des actions de façon pérenne.
Objectifs	- Prévenir les violences au sein du couple - Améliorer l'orientation, le suivi et la prise en charge des victimes (femmes victimes et enfants exposés) - Renforcer la formation des professionnels notamment de santé pour un dépistage précoce des femmes victimes de violence et des enfants exposés aux violences conjugales - Faciliter la coordination entre les partenaires
Description	- Actions de sensibilisation aux violences dans les relations amoureuses auprès des collégiennes et lycéennes - Campagnes d'information et de communication sur les violences faites aux femmes - Permanences d'accueil de proximité (mairies d'arrondissement etc.) pour les femmes victimes de violence - Sensibilisation et formation des professionnels notamment de santé

Secteurs
géographiques

Lyon

Publics

Femmes victimes de violences, enfants exposés aux violences conjugales, adolescents

Partenaires

ARS Auvergne Rhône-Alpes, Ville de Lyon, DRDF, VIFFIL, FILACTIONS, Le MAS, CIDFF, Préfecture, Métropole

Financeurs
potentiels

Préfecture, ARS

Indicateurs de
réalisation
(nombre, type de
personnes reçues,
nombre
d'entretiens,
nombre
d'orientations)

- nombre de femmes fréquentant les permanences d'accueil de l'association VIFFIL
- nombre de jeunes sensibilisés dans les établissements scolaires
- nombre de formations réalisées par la Préfecture notamment pour des agents de la Ville de Lyon
- nombre de professionnels (agents de la Ville et/ou professionnels de santé) sensibilisés ou formés
- présence des partenaires, financeurs aux réunions organisées par la DDFE

Axe 3 : Attention portée à la santé mentale

5.7 – Santé Addiction Jeunes

Référent ARS : Sandrine ROUSSOT CARVAL

Référent Ville : Nathalie PLANAS et Myriam BUFFET, DDT

Problématique Contexte	<i>Les mêmes constats étaient énoncés de manière récurrente dans différents cadres et instances de travail :</i> – <i>La consommation abusive et quotidienne de produits psycho-actifs (alcool, cannabis...) fragilise les trajectoires de jeunes gens, quand elle n'empêche pas toute perspective de progression dans l'accès à l'autonomie,</i> – <i>Des professionnels jeunesse, exerçant différentes missions sur différents territoires, s'avouent relativement seuls et démunis face à l'ampleur du problème,</i> – <i>Un jeune peut être consommateur sur une assez longue durée (du collège jusqu'à 25 ans), au cours de laquelle il croisera des professionnels variés dans divers lieux, d'où la nécessité de porter un même discours et de partager des postures cohérentes.</i> <i>Ces constats nous ont incités à aborder le sujet de manière transverse afin de mobiliser au mieux les ressources et expertises existantes et d'optimiser une capacité d'action collective. Un groupe de travail s'est ainsi réuni, associant des professionnels jeunesse mobilisés sur différents territoires et les principales structures ressources locales sur les addictions.</i> <i>Le projet SAJ (Santé Addictions Jeunes) est l'aboutissement de cette démarche de co-construction dans le but de créer les conditions qui permettent de mieux travailler ensemble.</i>
Enjeux	Répondre à une forte demande exprimée par les professionnels jeunesse de terrain. Structurer une démarche à l'échelle du territoire de la Ville de Lyon.

Action : Démarche SAJ (Santé Addictions jeunes)

Pilotage	Mission Jeunesse et Mission Santé/DDT/Ville de Lyon
Objectifs	- Outiller les professionnels afin qu'il soient en capacité de tenir un même discours et des postures professionnelles communes et ainsi porter à plusieurs des pratiques d'accompagnement cohérentes sur le temps long, pour mieux soutenir collectivement les jeunes confrontés à une surconsommation de produits. - Sur les territoires, structurer un maillage partenarial porteur de dynamiques qui s'inscrivent dans la durée et au plus près/avec les publics cibles (jeunes et familles). - A l'échelle de la Ville de Lyon, élaborer une stratégie d'intervention

Description	Déploiement d'une formation/action selon les étapes suivantes pour chaque secteur : 1. 3 journées de formation élaborées et animées par les structures locales en addictologie à destination de professionnels de différentes structures qui s'engagent à exercer par la suite une fonction ressource auprès du réseau partenarial de leur secteur. Programme : apports en addictologie, adolescence et conduites addictives, compétences psycho-sociales et déterminants de santé, les différentes approches et modalités d'intervention (aller vers, entretien individuel, actions collectives), prévention et réduction des risques, connaissance des dispositifs (PAEJ, CJC, CSAPA, CARRUD) et des structures qui les portent à Lyon. 2. Constitution de collectifs de travail s'appuyant sur les professionnels formés et coordonnés par un binôme volontaire pour assurer les fonctions de veille et d'animation du réseau de proximité (avec appui ingénierie Ville selon les cas ASV, équipe territoriale politique de la ville, CLSM) 3. Mise en place progressive d'actions partenariales concrètes. L'ensemble de la démarche est coordonné à l'échelle de la Ville pour en assurer la cohérence au moyen chaque année : D'un comité de pilotage (suivi, évaluation) D'un rassemblement de tous les professionnels et partenaires impliqués (veille, partage de pratiques et d'expériences, actualisation de coordonnées)
Secteurs géographiques	Tous les arrondissements de Lyon selon le découpage sectoriel suivant pour les formations (prévisionnel) : 1^{er}/2^{ème}/4^{ème} - 3^{ème}/6^{ème}/7^{ème} - 8^{ème} (formation en avril 2018)- 5^{ème}/9^{ème} (formation en octobre 2018)
Publics	Professionnels de jeunesse de terrain issus des structures suivantes : centres sociaux et MJC, mission locale, ALTM, Prévention spécialisée, collèges et lycées, ...
Partenaires	Structures santé et addictologie intervenant à Lyon : Avenir Santé, Espace Santé Jeunes (CRIJ ARA), ANPAA, Oppélia (pôle Lyade), ARHM (Aria)
Financeurs Potentiels	ARS, MILDECA, Ville de Lyon, Fondation de France
Indicateurs de réalisation (nombre, type de personnes reçues, nombre d'entretiens, nombre d'orientations)	- Nombre de professionnels formés - Diversité des structures représentées - Nombre de binômes de « référents » constitués
Indicateurs de résultats	- Evolution des pratiques professionnelles : nombre d'orientations supplémentaires vers PAEJ et CJC - Nombre et type d'actions partenariales faisant suite aux formations

Axe 5 : Lutte contre les inégalités environnementales de santé

5.8 - Exposition environnementale des ERP recevant un public vulnérable

Référent ARS : Frédéric LE LOUEDEC

Référent Ville : Florence PRADIER, DEU

Problématique Contexte	La Ville a souhaité se rapprocher du CEREMA afin d'élaborer une base de donnée commune et consolidée des ERP accueillant une population vulnérable à Lyon. En effet, le CEREMA dans le cadre du plan régional santé environnement (PRSE) produit des cartes disponibles sur le site ORHANE combinant deux indicateurs environnementaux : l'exposition à la pollution atmosphérique (données Atmo-AURA) et la pollution sonore (données Acoucity). Il est très important pour exploiter ces cartes finement et pour les utilisations et publications futures d'implanter correctement les ERPV et de mettre à jour régulièrement les bases de données. C'est l'objet de l'accord en cours de finalisation et qui sera proposé au CM de juillet 2019. En effet, l'ensemble de la Ville de Lyon est concernée compte tenu de la densité d'équipements, de population et de sources d'émissions atmosphériques ponctuelles et linéaires : 57% du territoire est en zone altérée ou dégradée selon la typologie ORHANE tandis que 46% des groupes scolaires et 34% des EAJE sont situés en zone très dégradée ou hautement dégradée
Enjeux	Plus de 1000 ERP sensibles identifiés et localisés selon l'enveloppe du bâtiment dont 50% gérés par la Ville de Lyon (code EI). - Partager une définition commune et localiser finement et de manière exhaustive les ERPV de Lyon - Disposer d'une base de donnée spécifique au ERPV au format SIG (couche bâtiment et non point) construite en lien avec les directions opérationnelles et la DSIT - Délivrer une information sur l'exposition environnementale des ERPV, renforcer la prise en compte des critères sanitaires dans la conception des ERPV, prioriser le suivi QAI selon l'exposition - Répondre aux obligations d'information du Maire de ces ERPV en cas d'épisodes de pollution notamment atmosphérique - Concourir aux obligations de la Ville de Lyon en tant que concepteur, propriétaire et gestionnaire de nombreux ERPV
Programmation actions 2019-2020	- Consolidation de la méthodologie et du processus de mise à jour avec la DSIT - Rédaction et ratification d'une convention de partenariat en 2019 - Définition des modalités de partenariat avec le CEREMA et avec les organismes utilisateurs (ATMO-AURA, ACOUCITE, AGURL, Métropole de Lyon,...) - Intégration du comité de pilotage ORHANE
Objectifs	- Disposer d'un outil interne à jour pour l'instruction des dossiers et la préparation des avis sanitaires et environnementales - Construire une base de données exhaustive des ERPV à Lyon dans un format homogène et partagé avec les différents utilisateurs - Préparer la publication des cartes stratégiques d'exposition pour l'air et la future mise à disposition sur la plate-forme publique ORHANE (co-exposition air et bruit) - Participer à l'action U19 du PPA : croisement des cartes stratégiques Air avec les ERPV - Analyse comparative des données d'exposition et priorisation du suivi selon expositions - Mieux articuler les messages sanitaires QAI et QAE via la mise à jour des pages lyon.fr
Description	➤ Définition et recensement des bases de données existantes internes puis externes ➤ Rapatriement, contrôle de cohérence et homogénéisation des données 2016-2017 ➤ Partenariat méthodologique avec le CEREMA dès 2016 ➤ Appui DSIT, pôle SIG pour la mise à jour à partir de 2018

Secteurs géographiques	Lyon 9 arrondissements
Publics	Usagers et occupants des ERP recevant un public vulnérable (équipements scolaires, petite enfance, locaux de soins avec hébergement dont EHPAD)
Partenaires	CEREMA
Financeurs potentiels	Sans objet (valorisation des données et temps de travail agent DEU-SE)
Indicateurs de réalisation (nombre, type de personnes reçues, nombre d'entretiens, nombre d'orientations)	Nombre d'ERPv recensées et cartographiées Nouveaux indicateurs d'exposition disponibles (listes d'ERPv, % du territoire Ville de Lyon concerné) Fiche métadonnée élaborée et diffusable via un accord de mise à disposition
Indicateurs de résultats	Croisement des données avec les cartes stratégiques AIR établies par ATMO-AURA Convention de partenariat conclue avec le CEREMA Données partagées et ouvertes au public via la plate-forme ORHANE Intégration du comité de pilotage ORHANE

Axe 6 : Des approches transversales en santé environnementale et en santé publique

5.9 – Borréliose de Lyme : caractérisation du risque dans les parcs et jardins de la Ville de Lyon

Référent ARS : Frédéric LE LOUEDEC

Référent Ville : Diana SEPULVEDA, DEU

Problématique Contexte	<i>Face à l'augmentation du nombre de cas de maladies vectorielles à tiques, comme la maladie de Lyme dont le nombre de nouveaux cas humains est estimé à plus de 50 000 par an en France (Fournier et al., 2018). Le Ministère de la Santé a lancé en 2016 un plan de lutte national contre la maladie de Lyme et les maladies transmissibles par les tiques.</i> <i>Deux axes de ce plan de lutte (sur cinq) sont consacrés à la prévention :</i> • Amélioration de la surveillance vectorielle et mesures de lutte contre les tiques. • La surveillance et la prévention des maladies transmissibles par les tiques. <i>En effet, il faut prendre en compte les interactions d'une part, entre l'agent pathogène, le vecteur, l'hôte vertébré et, d'autre part, les interrelations entre ce système tripartite et son environnement. Ainsi, les services de la Ville de Lyon et de la Métropole sont sollicités par des associations pour délivrer une information sur le risque de la maladie de Lyme dans les espaces verts publics.</i>
Enjeux	-Le risque lié à la présence des tiques est peu connu dans les parcs des zones urbaines et périurbaines, souvent très fréquentées. Or, ces milieux offrent une variété d'habitats pouvant être favorables à la survie et à l'établissement de la tique <i>Ixodes ricinus</i> et de ses hôtes. -Prévention de la santé et des risques sanitaires à l'échelle locale à travers une étude transversale « ERATIQ » -Mise en place de méthodes de prévention et de communication auprès du public fréquentent les parcs urbains et les modalités d'aménagement des espaces verts publics : information ciblée aux usagers, adapter les modes de gestion, renforcement de la prise en compte des critères sanitaires dans la conception des parcs urbains.
Programmation actions 2019 -2020	1^{er} comité organisé pour le lancement du projet « ERATIQ » le 27 mars 2019 2^{ème} réunion comité pilotage septembre 2019 3^{ème} réunion du comité de pilotage février 2020 Synthèse des résultats du projet (mi trimestre 2020)
Pilotage	Diana SEPULVEDA, référente biodiversité et santé du service Santé-Environnement
Objectifs	-Évaluer le risque et les facteurs de risque d'exposition aux tiques dans les parcs lyonnais. - Déterminer les variables liées à l'environnement des espaces verts publics pouvant influencer la présence du cycle de borrelia. - Co-construire des recommandations en termes de prévention et de communication du risque lié à la présence de tiques en milieu urbain et périurbain et d'aménagement des espaces verts afin de limiter l'exposition.

Description	-Réunions d'un comité de suivi partenarial -Formalisation d'un partenariat par délibération 2019/4573 du 25 mars 2019 -Préparation du projet. -Organisation des collectes de terrain sur la période avril – octobre 2019 projet « ERATIQ » -Analyse des tiques et la valorisation des résultats. -Propositions de stratégies de prévention, d'aménagement, de communication pour réduire le risque dans les espaces verts publics de Lyon.
Secteurs géographiques	3 sites urbains dont un sur deux site connectés le parc de la Tête d'Or et Brétillod, le parc de Lacroix Laval et le parc Parilly.
Publics	Tous publics usagers des parcs urbains
Partenaires	Ville de Lyon (DEU-DEV), la Métropole de Lyon, VetAgro Sup et l'Agence Régionale pour la Santé, le service des maladies infectieuses, HCL Croix Rousse, les associations pour la partie communication.
Financeurs potentiels	DEV et DEU Métropole de Lyon ARS pour formaliser les outils de communication
Indicateurs de réalisation (nombre, type de personnes reçues, nombre d'entretiens, nombre d'orientations)	Travail du terrain + collecte des tiques (sur la période avril – octobre 2019): - Nombre de transects réalisés dans chaque parc répartis de manière homogène entre différents types de végétation (bois, lisière de bois, pelouses, bordure de chemins) plus particulièrement dans les zones les plus fréquentées. Typologie des parcs : -Réalisation d'une carte des zones à risques pour chaque parc étudié. - Réalisation d'une fiche descriptive de la typologie des espaces verts favorables à la présence des tiques (surface de milieux boisés, connectivité des milieux végétalisés, présence des animaux domestiques et sauvage, table de pique-nique, type de sentiers...) pour chaque parc. Gestion et communication : -3 réunions prévues avec le comité de pilotage (mars, septembre 2019 –février 2020) -2 réunions techniques prévues avec les espaces verts de la ville concernant la gestion de l'aménagement des parcs (1er semestre 2020) -Nombre des entretiens réalisés avec les professionnels des espaces verts avant et après le projet -Nombre des entretiens réalisés avec les usagers avant et après le projet - 1 plaquette de prévention des risques liés aux travaux dans les espaces verts sur les risques. - 1 page d'info sur lyon.fr - 1 jeu de panneau d'info sur les parcs étudiés
Indicateurs de résultats (% qui ont amélioré leur connaissance, changé de comportement, nombre de personnes en entretien d'écoute...)	- % des zones à risque dans les parcs. -% des professionnels des espaces verts qui ont amélioré leur connaissance et ou changé son comportement vis-à-vis du risque acarologique. -% des usagers des parcs qui ont amélioré leur connaissance et ou changé son comportement vis-à-vis du risque acarologique. -Nombre des actions d'aménagements des espaces verts dans les parcs afin de limiter l'exposition d'exposition du risque aux tiques -Nombre des actions de communication en termes de prévention lié à la présence du risque de tiques en milieu urbain (lyon.fr, ARS, réseaux sociaux, presse local...) -Nombre des publications scientifiques produits avec les résultats de l'étude

Axe 6 : Des approches transversales en santé environnementale et en santé publique

5.10 - Comité de suivi des 71 recommandations et préconisations /EIS dans le parc du Zénith (Lyon 3è)

Référent ARS : Marielle SCHMITT

Référent Ville : Sophie PAMIES, DEU

Problématique Contexte	<i>Notre environnement est un déterminant de santé. En milieu urbain, lors de nouveaux projets, il est possible d'aller au-delà de la simple prise en compte de la qualité environnementale du projet. L'étude d'impact en santé est un des outils conçus par l'OMS pour favoriser un urbanisme favorable à la santé. Une première EIS a été expérimentée dans le cadre du contrat local de santé pour la création d'un Parc dans le troisième arrondissement de Lyon. Le rapport complet a été finalisé et remis par l'ORS Auvergne Rhône-Alpes en 2017. Il convient donc maintenant de suivre dans le temps le devenir des 71 recommandations.</i>
Enjeux	Suivi de l'effectivité des recommandations, modification des pratiques, renforcement de la prise en compte des critères sanitaires dans la conception des espaces publics et des aires de jeux
Programmation actions 2019 -2020	1^{er} comité organisé en 2018 2^{ème} à planifier en 2019
Pilotage	Sophie PAMIES, DEU avec appui du service Santé-Environnement Ombeline TRIAU et Florence PRADIER
Objectifs	- suivi effectif des 71 recommandations - renforcement de la prise en compte des enjeux sanitaires dans la conception des espaces publics - évaluation de l'impact de l'EIS
Description	Réunion d'un comité de suivi partenarial Tableau de suivi des recommandations Animation par la DEU
Secteurs géographiques	Parc Zénith à Lyon 3^{ème}
Publics	Tous publics usagers du parc
Partenaires	Mairie du 3^{ème}, prestataire d'analyses, bureau d'étude TRIBU, ... DREAL pour le dossier SIS ou SUP à venir
Financeurs potentiels	DEV en tant que maître d'ouvrage et aménageur DEU Mairie d'arrondissement Ecoles du campus

Indicateurs de réalisation (nombre, type de personnes reçues, nombre d'entretiens, nombre d'orientations)	Nombre de préconisations effectivement mises en œuvre Animer une fois par an un comité partenarial pour faire le point sur la prise en compte des 71 recommandations de l'EIS : avancement, obstacles, coût de suivi environnemental, retour des usagers, Finaliser le programme de suivi quadriennal des eaux souterraines et des gaz de sols au niveau du local technique : les prélèvements n'ont pas pu matériellement débuté à ce jour et leur prise en charge financière reste à préciser Prendre une position effective quant à l'outil de suivi mis en place par la Ville de Lyon pour assurer la traçabilité dans le temps des restrictions d'usage : dossier de SIS ou SUP à mettre en place.
Indicateurs de résultats (% qui ont amélioré leur connaissance, changé de comportement, nombre de personnes en entretien d'écoute...)	Suivi effectif des eaux souterraines en place en 2019 (création d'un point de prélèvement, procédure et budget alloué) Décision officielle entre dossier SIS ou SUP par la Ville de Lyon pour cet espace Mise en œuvre du dossier SIS ou SUP Suivi des recommandations Généralisation des recommandations aux nouveaux projets d'espaces verts.

Axe 7 : Observation locale en santé

5.11 - Observatoire de la Santé des Lyonnais

Référent ARS : Service étude statistiques, observation, enquêtes

Référent Ville : Myriam BUFFET et Laurence LANGER

Pilotage	Ville de Lyon / Direction du développement territorial / Mission santé
Objectifs	Mieux connaître la santé des Lyonnais pour agir sur les priorités Identifier les lieux de précarités sanitaires infra territoriales Fournir des outils de pilotage et d'évaluation du CLS
Description	Observatoire « participatif » : il enrichit l'expertise technique par le regard habitants/bénéficiaires/professionnels/institutionnels sur des données, en les mettant en parallèle avec l'analyse des territoires 4 groupes de travail qui se réunissent 1 fois/2 ans pour co-analyser des données cartographiées Production d'un rapport ou d'un dossier Réception des données de base santé à l'échelle IRIS auprès de l'ORS Auvergne Rhône-Alpes**, INSEE, les DIM des 3 CH, la DRSM, l'Association des Maisons Médicales de Garde Lyonnaises, HCL, l'ADEMAS Elaboration d'actions de prévention
Secteur géo.	Lyon à l'échelle IRIS
Partenaires	• Etat (Préfet délégué à l'Egalité des chances, DDCS) • ARS Auvergne Rhône Alpes • Education Nationale • Direction régionale du service Médicale(DRSM) • CPAM • Métropole de Lyon • HCL • Conseils de l'ordre (médecins, pharmaciens) • Centres Hospitaliers Vinatier, St Cyr au Mont d'or et St Jean de Dieu (DIM) • 3 URPS : Médecins, Pharmaciens et Infirmiers • URIOPSS • ORS • Associations dont l'APMMGLL, Médecins du Monde • Habitants (via Conseils de quartier) • Ville de Lyon (VdL) : directions Ecologie urbaine, Education, Enfance, CCAS, Prévention sécurité, Développement Territorial

* Procédure d'application du RGPD

Le géocodage pour compte de tiers

Procédure pour le géocodage

- ➔ Une maquette avec les consignes à respecter est envoyée au fournisseur de la donnée et doit comprendre uniquement les informations suivantes :
- 1 identifiant dédié au géocodage (inexistant dans les bases sources)
 - Fichier anonymisé : pas de nom, uniquement des adresses
 - Pas d'information dans ce fichier autre que l'identifiant et l'adresse

- ➔ Traitement du fichier : Fichier conservé et travaillé sous clé USB. Le codage se fait avec un logiciel hors connexion internet pour garantir la confidentialité (GeoAdresses) :
 - Les mails d'échange, le cas échéant, sont supprimés : aucune donnée conservée sur serveur ou ordinateur
 - Une fois le fichier géocodé et renvoyé au fournisseur des données.
 - Suppression du fichier après un temps d' 1 à 3 mois en cas d'erreur ou de problème sur le géocodage. Pendant cette période, le fichier est conservé sous une clé USB et sous clé.
- ➔ Le fournisseur de données nous renvoie le fichier avec les colonnes reprenant les Iris puis les colonnes de données à l'iris
- ➔ Secret statistique :
 - Géocodage à l'Iris, application du secret statistique à 5 ou 10 personnes selon les objets de travail (à moins de 5 personnes, on impute 1 à la cellule)
 - Géocodage au point (adresse précise) : les rendus sont floutés ou cadrés de façon à ne pas pouvoir isoler et identifier une adresse précise.

Le conventionnement

Procédures mises en place :

- ➔ Pour les fichiers à données sensibles (Observatoire de la santé des Lyonnais tout particulièrement) : signature d'une convention spécifique reprenant les différentes étapes et les engagements des deux parties
- ➔ Pour les fichiers non sensibles (adhérents à une MJC par exemple), convention type décrivant les étapes de traitement des données et les informations à fournir aux adhérents dans cet exemple au titre du RGPD

La collecte de données (coordonnées, ...) dans le cadre des multiples groupes de travail

Dans le cadre de la DDT, nous ne traitons pas directement de fichiers comprenant des données personnelles sensibles, nous avons :

- Des fichiers comprenant les coordonnées (téléphone, adresse, mail) d'habitants participants à divers travaux : Observatoire de la santé des Lyonnais, Conseils Citoyens, ...
 - ➔ **Procédure mise en place** : information des personnes de l'existence de ce fichier à des buts d'envoi d'invitations et de documents et mail pour demander l'effacement de ces données personnelles

Ex. Préparation des commissions d'arrondissement santé, courriers envoyés par l'élue centrale et l'élue d'arrondissement :

« Dans le respect du Règlement général sur la protection des données, nous vous informons que vos coordonnées personnelles (nom, prénom, mail, et éventuellement adresse et téléphone) sont enregistrées dans un fichier à des fins uniques d'information dans le cadre des Commissions santé d'arrondissement. Vous pouvez demander la suppression de vos coordonnées à tout moment par mail à la messagerie du secrétariat de la DDT : ddt.secretariat@mairie-lyon.fr. »

**** Liste des données croisement sexe et âge :**

A - CMU-C

- Total Hommes / Total Femmes
- Ages X H/F : 0-10 ans/11-19 ans/20-34 ans/35-49 ans/50-69 ans

B - ALD

- Total Hommes / Total Femmes
- Ages X H/F: Moins de 20 ans/20-34 ans/35-49 ans/50-69 ans/70 et plus

C - Prescription de médicaments contre le diabète et insuline

Prescription des deux médicaments :

- Total Hommes / Total Femmes
- Ages X H/F : 0-15 ans/20-34 ans/35-49 ans/50-69 ans/70 et plus

Antidiabétiques:

- Total Hommes / Total Femmes
- Ages X H/F : 0-15 ans/20-34 ans/35-49 ans/50-69 ans/70 et plus

Insuline:

- Total Hommes / Total Femmes
- Ages: -34 ans/35-49 ans/50-69 ans/70 et plus

D- Prescription de médicaments antiasthmatiques (au moins 3 ordonnances)

- Total Hommes / Total Femmes
- Ages X H/F : 0-15 ans/16-29 ans/30-59 ans/60 ans et plus

E-Accidents du travail (IJ AT)

- Total Hommes / Total Femmes: assurés
- Ages X H/F: 20-34 ans/35-49 ans/50-69 ans

F-Recours aux médecins

Généraliste:

- Total Hommes / Total Femmes
- Ages X H/F : 0-15 ans/16-29 ans/30-59 ans/60 ans et plus

Médecin spécialiste (gynécologie, ophtalmologie et cardiologie):

- Total Hommes / Total Femmes
- Ages X H/F : 0-15 ans/16-29 ans/30-59 ans/60 ans et plus

Note méthodologique

L'approche de l'Observatoire de la santé des Lyonnais : des indicateurs cartographiés pour alimenter les discussions et cibler les actions de prévention

Dans le cadre du Contrat Local de Santé de Lyon, l'Observatoire de la santé des Lyonnais apporte des éléments chiffrés et discutés dans les groupes de travail de l'Observatoire, et confrontés à la connaissance de l'ensemble des participants (institutions, professionnels de santé, citoyens, professionnels de la Ville de Lyon).

L'objectif poursuivi est de cibler les problématiques prioritaires donc d'identifier les zones où :

- Un nombre important de personnes est concerné par des indicateurs de santé dégradés
=> discussions sur les nombres de personnes concernées
- Et/ou les territoires où cette population pèse davantage par rapport aux autres territoires de Lyon (% élevé)
- => en regardant le % des personnes concernées par rapport à la population de référence (allocataires CPAM, ensemble de la population ...)

Cela nous amène à regarder des données dites **brutes***, et à utiliser la cartographie interactive (SuiteCairo intégrant GaïaMundi et les PageCarto) comme **outil de discussion**.

Une autre approche est utilisée en particulier par l'Observatoire Régional de la Santé avec l'observatoire Balises qui vise à :

- Identifier des problématiques de santé spécifiques à un territoire, toute chose égale par ailleurs
=> il s'agit de voir si, à structure des âges, sexes ... équivalente, la comparaison entre villes va faire ressortir des problématiques de santé différentes. Cela est particulièrement utile pour analyser la situation à l'échelle régionale
- Et ainsi, utiliser une méthode de *standardisation***, méthode statistique qui neutralise les spécificités liés à la structure des âges, etc.

Exemple :

La commune de Lyon compte une population jeune importante, de ce fait, l'état de santé global de Lyon apparaît bon.

En 2017, **13,6%** des Lyonnais couverts par la CPAM bénéficient d'une **ALD** (Affection Longue Durée). Il s'agit de la **donnée brute**. C'est un **point de repère valide pour l'analyse infra territoriale et le ciblage infra territorial des actions de préventions**, mais non en comparaison avec d'autres villes.

Avec la méthode de standardisation, qui neutralise la surreprésentation des jeunes à Lyon, le **taux standardisé** d'ALD est de **15,6%** en 2017 (source : Balises - ORS Auvergne-Rhône-Alpes) : ce taux est **comparable à celui de la Région (16,2%)** et des autres villes d'Auvergne Rhône-Alpes. Ainsi, **toute chose égale par ailleurs, la situation de la commune de Lyon est meilleure que celle de la Région pour l'indicateur ALD.**

En infra-territorial, le taux standardisé d'ALD pour l'iris Etats-Unis est de 21,3%, **le taux brut de 23,1%**. En effet, **la démographie et la sociologie de cet iris sont des déterminants socio-territoriaux de fragilité en santé. C'est donc ici le taux brut qui nous intéresse** pour repérer où sont les priorités en matière de prévention.

Ces approches se complètent et s'utilisent en fonction des objectifs d'analyse poursuivis.

Pour le CLS de la Ville de Lyon, l'objectif de prévention implique le repérage des lieux de concentration des problématiques, y compris du fait de la structure démographique, des CSP, etc., pour agir là où le besoin est le plus fort.

Des analyses de nature épidémiologiques seraient très intéressantes pour Lyon, notamment sur l'asthme, mais à une échelle bien plus large et par des spécialistes de ce type de travaux.

*** Donnée brute** : Nombre ou % à partir des données collectées, sans retraitement statistiques. **Cela permet de caractériser chacun des territoires de la Ville de Lyon sur les volumes et % réels des différents indicateurs. Ces données reflètent la démographie et la sociologie de chaque territoire.**

**** Donnée standardisée** : La démographie propre à chaque territoire est « neutralisée ». Cela permet des comparaisons pour **mettre en exergue les spécificités de Lyon comparée aux autres communes de la Région, toute chose égale par ailleurs.**

Années de référence des données mobilisées dans ce diagnostic

Donner les Explications des années différentes de données

L'Observatoire de la santé des Lyonnais collecte et traite différentes sources de données chaque année :

- Des données annuelles de la CPAM (sauf 2016 – année blanche suite à la création de la région Auvergne Rhône-Alpes), qui constituent la base des indicateurs suivis par l'Observatoire depuis 2011. Dernière année disponible : 2017
- Des données collectées de façon ponctuelle ou moins récurrente, en fonction des fournisseurs de données et de la charge de travail associée :
 - o Les ALD par famille (source DRSM) qui sont actualisées tous les 2 à 3 ans (dernière année disponible 2016)
 - o Les données de la psychiatrie publique
 - o Les données de partenaires tels que les HCL, les MMG, les mutuelles étudiantes (avant réforme).

